
abraham louis

Éditions Ismael :

nº 1 Richard Frethorne, *Quatre lettres d'un serviteur en Virginie (1622-23).*

1re éd. (numérique) : texte anglais, trad., notes, commentaires, et postf. ; janv. 2016.
2e éd. (imp. et num.) revue, corrigée et augmentée ; en cours de publication.

nº 2 Paul Choquet, *Le Signe Historique. La 2e section du Conflit des Facultés et sa réception au XXe siècle.*

Édition numérique et imprimée, déc. 2016.

(en cours de publication) :

nº 4 Pierre Klossowski, *Johann Georg Hamann. Anthologie et textes critiques.*

Édition critique et commentée des publications et des manuscrits inédits de P. Klossowski relatifs à Hamann et son œuvre, comprenant en outre la traduction d'un compte-rendu de Hegel.

Rééditions :

nº 1 Claude Brousson, *Relation Sommaire des Merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes & dans le Bas-Languedoc, pour l'instruction & la consolation de son Église désolée.*

nº 2 Quentin Meillassoux, *Potentialité et Virtualité.*

nº 3 Quentin Meillassoux, *Deuil à venir, Dieu à venir.*

nº 4 Mailhol, curé de Mirepoix, *Pétition.*

nº 5 J. G. Hamann, *Métacritique du purisme de la raison* (traduction Jacques Colette).

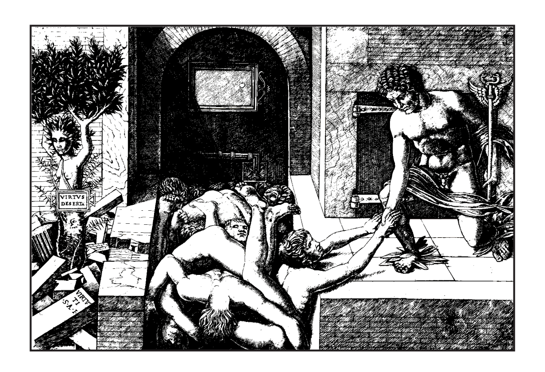
Toutes nos publications sont gratuitement téléchargeables sur notre site :
editions-ismael.com

L'Histoire d'Abraham Louis,

Mirepoix-Bordeaux-Mirepoix, 1744-1829.

Une généalogie.

Par
Christine Belcikowski.

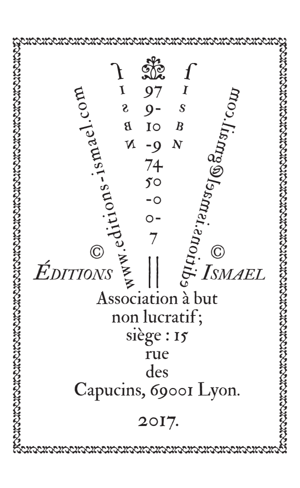




Publication n° 3.

Paris-Lisboa.

*Imprimé pour **Ismael**, éditeur, vendu en réseau et en la Ville Lumière chez F. sur le Gros Caillou, sous le bosquet de Jean à l'enseigne de la fontaine ; et en la Ville Blanche chez J., aux Anges, sur l'île de Saint Tomé à la même source. — Juin mm. xvii.*


ISBN 979-10-97450-00-7
www.editions-ismael.com
editions.ismael@gmail.com
© Éditions © Ismael
Association à but
non lucratif ;
siège : 15
rue
des
Capucins, 69001 Lyon.
2017.

Avant-propos.

Je me suis intéressée à Abraham Louis par hasard, par hasard de lecture et d'étude, s'entend. Je travaillais alors sur la vie et l'œuvre de Frédéric Soulié, qui a passé une partie de son enfance à Mirepoix, Ariège. Frédéric Soulié évoque dans ses souvenirs d'Ariège un certain Jean Dabail, jeune bandit qui a terrorisé la contrée de Mirepoix au temps de la Révolution française. Je me suis intéressée à ce Jean Dabail. Le 7 germinal an VIII (28 mars 1800), disent les archives, Jean Dabail et sa bande tentent d'assassiner le gendarme Rives, qui se rend de Mirepoix à Pamiers en compagnie d'un marchand, nommé Abraham Louis… Je me suis intéressée alors à cet Abraham Louis.

Il en va ainsi du hasard de la lecture et de l'étude, ou plutôt de cette chaîne de raisons qui forcent la lecture et l'étude à la curiosité sans pourquoi.

Sans pourquoi ? Il n'y a jamais de curiosité sans pourquoi. Mais le pourquoi, c'est comme la chouette de Minerve : il ne prend son vol qu'à la tombée de la nuit, après qu'on s'est penché, dès l'aube, sur des archives poudreuses.

Merci aux amis de la petite académie de Mirepoix qui ont bien voulu me faire part de leurs remarques tout au long de ma recherche.

Merci à Madame Delphine Crémieux qui a eu la générosité de partager à mon intention sa connaissance d'une partie de la descendance d'Abraham Louis.

Je dois enfin à Rav Yaacov Abergel d'avoir entrevu qu'au-delà de la raison historique, l'histoire d'un homme demeure sans pourquoi, du moins sans pourquoi que, d'ici, nous puissions connaître. Au-delà de l'histoire d'Abraham Louis (1744-1829), reste mystérieuse l'histoire d'Avraham Louis.

i.

mirepoix, ariège, 27 juillet 1808 : abraham louis déclare son nom

Registre pour la transcription des déclarations à faire, à la mairie de Mirepoix, par les Juifs en exécution du décret du 27 juillet 1808, coté et paraphé en un feuillet par nous, Président du Tribunal civil de l'instance séant à Pamiers.

L'an devant, nous, Maire de la commune de Mirepoix, chef-lieu de canton, arrondissement de Pamiers, département de l'Ariège, s'est présenté le sieur Louis Abraham qui a déclaré vouloir constamment porter le nom de famille de Louis et le prénom d'Abraham, et qu'il est dans l'intention de conserver ce nom et prénom et a signé avec nous le vingt-neuf octobre mil huit cent huit.

[Signé :] Denat, maire, Abraham Louis[1].

INCERTAIN du registre dans lequel il devait enregistrer une telle déclaration, laquelle demeure à Mirepoix, Ariège, la seule et unique en son genre, l'officier municipal l'a inscrite dans le registre des naissances. Abraham Louis, dit « le Juif », devait avoir à l'époque environ soixante-quatre ans… D'autres personnes d'origine juive vivaient probablement à Mirepoix dans le même temps, dont « la Marrane », qui exerçait en 1801 la fonction de prêteuse, ou peut-être encore Marianne Daniel, épouse de l'aubergiste François Campagne qui, en

---

1. Archives départementales de l'Ariège, Mirepoix, Document 1NUM/4E2345, naissances (An XI-1812), vue 481 ; acte classé entre l'année 1808 et l'année 1809.

1794 déjà, louait boutique à Abraham Louis ; mais aucune de ces personnes ne s'est déclarée.

Arrivé à Mirepoix au début des années 1790, le dénommé Abraham Louis quitte la ville en 1812. Les archives ne disent pas d'où il venait ni où il s'en va. Elles ne fournissent nulle part aucun renseignement sur son état-civil. Elles ne disent pas non plus s'il portait chez lui des vêtements traditionnels, ni s'il observait le shabbat. Elles indiquent seulement qu'en 1793 il aurait quarante-deux ans. Le personnage a vécu ainsi à Mirepoix dix années durant, il y a commercé, mené des affaires, participé aux luttes de la Révolution, sans figurer dans aucun acte sur lequel on eût consigné d'où il venait, qui il était. Intriguée par la part d'incognito que conserve un tel personnage, j'ai tenté d'en savoir davantage. À partir de cette enquête, longue et difficile, grevée d'ailleurs par au moins une impasse, je tente de raconter ici l'histoire qui fut celle du mystérieux Abraham Louis.

Abraham Louis demeure à ce jour un inconnu de l'histoire. Seuls, Gaston Arnaud en 1904, dans *Histoire de la Révolution dans le Département de l'Ariège (1789-1795)*, vol. I, et Joseph-Laurent Olive en 1981, dans *La Révolution de 1789 à Mirepoix (Ariège)*, mentionnent l'existence de celui qu'ils nomment « le juif Louis ».

On sait par le registre du conseil municipal qu'en l'an IX (1801), la ville comptait au nombre de ses habitants, outre Abraham Louis, une « femme dite Marrane », ou « Citoyenne Marrane », installée au quartier de Lilo, « près de la barrière du pont vis-à-vis le canal du moulin ». La contribution des portes et fenêtres de l'an VII crédite la « veuve Madière » de deux portes ou fenêtres au n° 192 de la section C, lequel numéro se situe effectivement au quartier de Lilo, « près de la barrière du pont vis-à-vis le canal du moulin ». La dite « Marrane » exerce alors la fonction de prêteuse, car d'après le procès-verbal rapporté sur le registre municipal en date du 3 germinal an IX (24 mars 1801), une certaine Marie Marty, dite Marion, ou Marionnasse, qui est accouchée d'une fille le 25 ventôse an IX (16 mars 1801), a « donné en gage », le

1er germinal an IX (22 mars 1801), « une jupe à la femme dite Marrane pour se procurer de l'argent », puis a disparu le 3 germinal an IX (24 mars 1801) en abandonnant son enfant[1]. D'après le rôle de population de l'année 1800, la maison de la Veuve Madière loge en 1800, outre Marion Marty et autres jeunes femmes en détresse, une certaine « Françoise Birgïs ». S'agit-il de la Citoyenne Marrane ?

Les archives ne fournissent aucune indication concernant le sort de cette « Citoyenne Marrane » après 1801. Celle-ci ne se déclare pas en 1808. Elle a peut-être quitté Mirepoix, ou bien elle est morte. On ne la retrouve pas dans les rôles de population ni dans les registres d'état-civil.

Du 21 septembre au 20 octobre 1808, les autorités de Toulouse enregistrent, quant à elles, 110 déclarations[2]. La population toulousaine avoisinait en 1790 les 64 000 habitants[3]. Elle croît un peu au cours de la Révolution. En 1808, les Juifs représentent toutefois moins de 2 % de la population toulousaine. Une grande partie d'entre eux sont arrivés à Toulouse depuis moins de cinq ans. Plus nombreux à Bordeaux, les Juifs restent dans le Toulouse de 1808 une population ultra-minoritaire, mal connue des autorités municipales, largement ignorée de ceux qui la côtoient.

Rapporté à l'échelle démographique de la petite ville, le fait que la population de Mirepoix compte en 1808 un Juif déclaré, seulement, ne surprend pas. La présence de Louis Abraham à Mirepoix toutefois étonne, dans la mesure où l'homme s'y trouve isolé, et comme délié de son milieu d'origine.

On ne sait pas où il est né, qui sont ses parents, ni même d'où il vient.

---

1. Cf. Christine Belcikowski, *Les chemins de Jean Dabail ou la dissidence d'un fils du petit peuple de Mirepoix au temps de la Révolution française*, éd. L'Harmattan, 2014.

2. Toulouse, Archives Municipales, 2166.

3. Cf. Jean-Luc Laffont, « Relecture critique de l'évolution de la population toulousaine sous l'Ancien Régime »; in *Histoire, économie et société*, 1998, 17e année, no 3, « L'État comme fonctionnement socio-symbolique (1547-1635) », p. 455-478.

Les Juifs n'ont à proprement parler point d'état-civil avant le décret impérial de 1808. Ils tiennent toutefois, dans les villes où leur communauté bénéficie des services d'un rabbin, des registres de circoncision. Les Juifs convertis, dits « marranes » ou « Portugais », figurent sur les registres de baptême jusqu'au début du XVIIIe siècle. Ils portent alors des prénoms chrétiens, à côté de leurs prénoms traditionnels qu'ils réservent pour l'usage privé. Après 1720, ils ne font plus mystère de la fidélité qu'ils gardent à leur religion d'origine, et ils renoncent par suite à l'inscription sur les registres de baptême. Les données identitaires concernant la population juive demeurent ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, éparses, confuses, ou manquantes.

Je me suis intéressée à la localisation du patronyme Louis, qui dérive probablement de l'étymon *Lévy*. On trouve ce patronyme dans la communauté juive de l'Est, *i. e.* en Alsace et en Lorraine, et dans la communauté juive du Sud-Ouest, spécialement à Bordeaux et à Toulouse.

J'ai remarqué d'abord un Abraham Louis, né le 1er octobre 1763 à Bischwiller (Bas-Rhin), de Samuel Louis (1728-1803) et de Barbara Gunst (1731-1816), marié le 14 mars 1803 avec Anne Marie Voeltzel, remarié le 3 septembre 1811 avec Elisabeth Bouchée (1771-1825), mort le 11 décembre 1844, à l'âge de quatre-vingt un ans. Mais cet Abraham Louis a passé la totalité de sa vie à Bischwiller, dans le Bas-Rhin.

Dans *Histoire de la Révolution dans le Département de l'Ariège (1789-1795)*, Gaston Arnaud évoque l'Abraham Louis qui constitue le sujet de mon enquête. Concernant ici la passion politique de l'Abraham Louis de Mirepoix, Gaston Arnaud observe que celui-ci se rendait souvent à Toulouse, « pour y prendre le mot d'ordre »[1], disait-on alors. J'ai pensé, pour ma part, qu'Abraham Louis pouvait aussi se rendre à Toulouse parce qu'il y avait des attaches professionnelles, ou encore des liens familiaux. J'ai donc par la suite enquêté dans ce sens.

1. Gaston Arnaud, *Histoire de la Révolution dans le Département de l'Ariège (1789-1795)*, p. 577.

ii.

à bayonne-saint-esprit, saint-jean de luz, bordeaux, toulouse, et en martinique, enquête sur la galaxie louis, ou luis

En vue de savoir d'où venait originairement Abraham Louis, j'ai entrepris de remonter au XVIIe siècle et, sans omettre Toulouse, d'élargir le champ de mon enquête aux communautés juives de Peyrehorade, Bayonne-Saint-Esprit, Bordeaux, ainsi qu'à celle des « Isles », sachant que les porteurs du patronyme Louis ou Luis sont par chance, au sein des dites communautés, relativement peu nombreux.

On relève par exemple en 1633, au cimetière de Peyrehorade, la sépulture de LUIS, Yoseph :

AQUIES TA [SEPV]
L TA DOYOSEPH
LVISQ VE FA LE CIO
... AB AR T. O DE S FR.
N...IORVI DE A22DEHE
NERO DE L[ANO]1633

AQUI ES<u>TA</u> (SEPV) / L<u>TA</u>DO YOSEPH / LVIS <u>QVE</u> FA<u>LE</u>CIO / … A B<u>AR</u>T. O <u>DE</u> S <u>FR</u>. / N … IORVI<u>DE</u> A 22 DE HE / HENERO <u>DE</u>L (ANO) 1633. — *Aqui esta sepultado Yoseph Luis que falecio […] a 22 de henero del año 1633.*

J'ai pris comme point de départ de ma recherche les indications fournies par Jacques Blamont dans *Le Lion et le Moucheron. Histoire des Marranes de Toulouse*[1].

Jacques Blamont tente de démêler dans ce maître ouvrage l'histoire d'une famille Louis dont le premier représentant connu est en 1622 Jacome Louis, ou Luis, correspondant des Portugais de Rotterdam et d'Amsterdam pour le trafic des marchandises en direction de Madrid.

À Bayonne et à Saint-Jean de Luz.

Disparu d'Espagne en 1642 après avoir été « réconcilié »[2], Jacome Louis exerce ensuite son activité dans la région de Bayonne et de Saint-Jean de Luz.

En 1625, le *Controlle de la recepte du bureau de coutusme de Bayonne*, enregistre, parmi d'autres noms de marchands portugais, ceux de Jacob et de Bento Louis, cousins de Jacome Louis. Bento Louis recevait de Bordeaux, « sans doute pour l'Espagne », précise Jacques Blamont, « de grosses aiguillettes de cuir, de l'azur, des serges de Saint-Maixent, des toiles de Hollande et de la grosserie »[3].

À Bordeaux.

En 1636, le rôle des Portugais habitant Bordeaux compte parmi les 260 personnes enregistrées, dont 93 nécessiteux que les signataires « n'ont pas cru devoir nommer », la femme de Jacques Louis, absent, deux enfants, rue du Mirail.

En 1657, le rôle des taxes des Portugais de Bordeaux mentionne la Veuve Jacques Louis. Elle se trouve assujettie à une taxe et à un revenu des plus faibles.

À Toulouse.

En 1660, les frères Manuel et Antoine Louis, marchands, fils d'Isaac Louis et de Catherine Fernandes, sont réputés

---

1. Jacques Blamont, *Le Lion et le Moucheron. Histoire des Marranes de Toulouse*, éd. Odile Jacob, 2000.

2. *Réconcilié* : converti, de gré ou de force.

3. *Grosserie* : ensemble de la production de gros objets d'orfèvrerie (vaisselle, accessoires d'éclairage, chapelles, etc.)

établis à Toulouse. Les traces administratives demeurent rares toutefois.

En Martinique.

En 1664, à Fort Saint-Pierre, Martinique, le recensement mentionne la présence de sept familles juives installées au mouillage de Saint-Pierre. Elles y pratiquent leur culte ouvertement. Jacob Louis, ou Luis, fait partie de cette petite communauté. Âgé alors de vingt-neuf ans, né à Bordeaux d'une famille originaire de Bayonne, père de trois enfants, il dispose d'un serviteur et de cinq esclaves. Seul de sa communauté, il est propriétaire du terrain qu'il occupe[1].

À Toulouse.

En 1665, un acte indique que « Joseph Cardoze, marchand de Toulouse, a obtenu de M. le Viguier de Toulouse une ordonnance de prise de corps contre Manuel Louis, marchand de Toulouse. Son frère Antoine Louis, aussi marchand de Toulouse, se porte caution pour lui ». L'acte porte la signature de Manuel et d'Antoine Louis.

À Bordeaux.

En 1668, Alvaro Louis, alias Antoine Louis, « bourgeois, marchand de Bordeaux », épouse en l'église Sainte Eulalie Anne Henriques, fille de Joseph Henriques de Medina – riche marchand, originaire de la province de Cacérès, près de Salamanque – et de Juste Correa. Le contrat indique qu'Alvaro Louis est fils de Catherine Fernandes et de feu Isaac Louis, bourgeois de Bordeaux, marchand et banquier originaire de Bayonne, où, observe Jacques Blamont, la famille, représentée par les négociants Jacob et Bento Louis, est établie au moins depuis 1625.

À Toulouse.

En 1672, les noms de Manuel Louis et d'Antoine Louis, alias Alvaro Louis, figurent sur un contrat signé avec un certain Gonzalles dans la maison Louis.

---

1. Jacques Petitjean-Roget, « Les Juifs à la Martinique sous l'ancien régime », in *Revue d'histoire des colonies*, vol. 43, n° 151, 1956, p. 138-158.

Le 14 avril 1685, sur plainte de la Bourse des marchands de Toulouse et au motif que « les marchands portugais se livreraient chez eux à des cérémonies secrètes, qu'ils y tiendraient des ornements ainsi que des baptistaires, mortuaires et sépultures de plusieurs enfants », le tribunal de Toulouse condamne au bûcher les sept plus riches marchands portugais de la ville, – heureusement tous contumaces. Il ordonne à l'égard des parents, alliés, amis et autres associés – parmi lesquels « Louis frères », qui ne se sont pas présentés au procès – « qu'ils seront ajournez à comparoir en personne et condamnés aux dépens envers qui il appartiendra ».

Postulant qu'à cette date, les Frères Louis, Manuel et Alvaro ont déjà quitté Toulouse « depuis lontemps », Jacques Blamont tient que « les Frères Louis ne peuvent faire l'objet de la condamnation du 14 avril 1685 qu'à la suite d'une erreur de nom ». Il n'est pas impossible en tout cas qu'Alvaro Louis ait choisi en 1685 de gagner Londres, où Joseph Henriques, son beau-père, exerçait depuis 1679 le métier de banquier.

Après 1685, Manuel Louis, frère d'Alvaro Louis, disparaît quant à lui sans laisser de traces.

À Bayonne-Saint-Esprit.

En 1689, à Saint-Esprit, Alvaro Louis, *alias* Antoine Louis, fait partie de l'équipe des trois syndics des habitants du dit bourg, qui, « faisant tant pour eux que pour les autres habitants portugais », achètent pour leur communauté un second cimetière. Alvaro Louis finit probablement ses jours à Saint-Esprit. « D'azur à trois chevrons d'argent », les armes d'Alvaro Louis, marchand, figurent dans l'Armorial général de 1696 de la généralité de Guyenne.

En Martinique.

En 1680, en Martinique, Jacob Luis, qui a acquis deux nouveaux terrains, reste dans sa communauté le seul propriétaire terrien. Il fait maintenant cultiver ses terres par onze nègres, douze négresses et sept négrillons. Il réside désormais au Fort Saint-Pierre, où il occupe la case n° 125, avec Rachel,

son épouse, Abraham, leur fils survivant, et Patoule, leur servante mulâtresse[1].

À partir de 1680, les Jésuites, qui ont pour objectif d'interdire aux Juifs le séjour des Îles, s'en prennent nommément à Jacob Louis : « Les plus apparents d'entre les Juifs habitants sont notoirement apostats et sacrilèges ayant fait profession en France de la Religion Chrétienne. Entre autres le nommé Louis le Juif, Aaron Lopez, Abraham Moline, sa femme et leurs enfants qui, de leur propre aveu, ont été à Saint-André de Bordeaux. »

Le Dénombrement des Juifs demeurant en 1683 dans l'Île indique que le nombre de ces derniers s'élève alors à 94 personnes, qui font travailler 132 esclaves. Jacob Louis, « quarante-six ans », vit alors avec Rachel Louis, son épouse, âgée de « vingt ans », et son fils Abraham, âgé de « neuf ans et demi ». C'est donc probablement un second mariage qu'il a contracté avec Rachel, son épouse, et il élève en la personne d'Abraham Louis un enfant d'un premier lit. Il dispose alors de 30 esclaves.

Le 24 septembre 1683, les Jésuites obtiennent satisfaction. Le Roi ordonne l'expulsion de tous les Juifs des Îles françaises de l'Amérique : « Sa Majesté ne voulant pas souffrir le mauvais exemple que les Juifs établis dans les Isles françaises de l'Amérique donnent à ses sujets par l'exercice de leur religion ni permettre qu'ils y demeurent plus longtemps, elle mande et ordonne aux dits Juifs de sortir de l'étendue des dites Isles un mois après la publication du présent ordre »[2].

Suite à la publication de cet édit, les Juifs de la Martinique se réfugient à la Barbade. Leur départ se trouve toutefois regretté à la Martinique, en raison des services qu'ils y rendaient. « Ils font venir des cargaisons de France, font crédit à l'habitant et prennent en payement tout ce que la terre produit, jusqu'à la cassave et aux patates, et c'est précisément

---

1. Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-provence, dépôt des Papiers Publics des Colonies : G1/499 ; publication : Université de Nantes.

2. Archives nationales, colonies : B10, ordres du Roi, 24 septembre 1683.

ces gens-là dont on a besoin dans une colonie naissante…[1] »

Qu'advient-il de Jacob Louis après que lui et les siens se sont réfugiés à la Barbade, où ils hébergent quelques jours, en 1695, le capitaine des flibustiers Etienne de Montauban[2] ? On n'en sait rien. Au XVIIIe siècle, certains grands négociants juifs obtiennent de l'administration française l'autorisation de retourner en Martinique. Les documents relatifs à ces quelques retours ne mentionnent pas le nom de Jacob Louis.

À Bayonne-Saint-Esprit.

On retrouve les noms d'Abraham Louis, ou Luis, et de Jacob Louis, ou Luis, à Bayonne-Saint-Esprit à partir de 1744. Si toutefois il s'agit là de descendants du Jacob Louis de la Martinique, ce pourrait être ceux de la deuxième et de la troisième génération, celle des petits-fils et arrière-petits-fils de l'Abraham Louis qui avait en 1683 neuf ans et demi en Martinique…

Le 11 mars 1733, à Bayonne-Saint-Esprit, circoncision de Jacob Luis, fils d'Abraham Luis ; marraine, Sara Luis.

Le 1er janvier 1737, à Bayonne-Saint-Esprit, circoncision de Samuel Luis, fils d'Abraham Luis et de Sara Damesquita ; marraine, Rinqua Luis.

Le 24 août 1739, à Bayonne-Saint-Esprit, circoncision de Aaron Luis, fils d'Abraham Luis ; marraine, Esther Luis, sœur d'Abraham Luis.

Le 24 avril 1756, à Bayonne-Saint-Esprit, circoncision de Abraham Luis, fils de Benjamin Luis ; parrain, Abraham Luis ; marraine, la fille aînée de Jacob Luis.

À Bordeaux.

Le 4 juillet 1745, on enregistre le décès de Jacob Louis, dit

1. Archives Nationales, colonies, CIO B2c, lettre de Gennes, 19 février 1700.

2. Bartolomé de Las Casas, *Relation des voyages et des découvertes que les Espagnols ont fait dans les Indes occidentales*; *Relation curieuse des voyages du Sieur de Montauban, capitaine des flibustiers, en Guinée l'an 1695*, chez J. Louis de Lorme, Amsterdam, 1698 : « Je fus enfin porté chez le sieur Jacob Louis, où je fus assez bien soigné pendant tout le temps que j'y restai. »

Charlot, âgé de soixante-dix-huit ans[1]. Il ne peut toutefois s'agir du Jacob Louis qui vivait avant 1683 au Fort Saint-Pierre, puisque les différents âges indiqués sur les documents relatifs à la population de la Martinique permettent de situer la naissance de ce Jacob Louis entre 1635 et 1637. Celui-ci ne peut donc être mort en 1745, sauf à avoir vécu cent-huit ou cent-dix ans.

Le 27 février 1746, on enregistre également le décès d'Abraham Luis, dit Jazinte, âgé de cinquante ans[2]. Malgré la variation qu'on remarque dans l'écriture du patronyme, il peut y avoir un lien de parenté, proche ou lointaine, remontant peut-être au temps des Isles, entre Abraham Luis et Jacob Louis.

Regrettant de n'avoir « pas réussi à débrouiller la généalogie de la famille Louis, ou Luis », Jacques Blamont arrête à l'orée du XVIIIe siècle son étude relative aux Louis de Toulouse. En 1875, d'après lui, ceux-ci auraient quitté définitivement la Ville Rose.

Au regard de ce que je sais de l'histoire de l'Abraham Louis de Mirepoix, je suis tentée de croire, pour ma part, que la famille Louis n'a pas, dans son ensemble, quitté Toulouse à la fin du XVIIe siècle, ou alors que l'un ou l'autre de ses membres y est revenu par la suite.

1. Cote 123, registre des décès de 1793 à 1792, tenu par la communauté juive de Bordeaux, relevé effectué par Jean-Pierre Léon.

2. Cote 157, *ibid.*

iii.

à toulouse, en 1808, la famille alvares-louis

En 1808 en tout cas, sur la Déclaration des noms enregistrée à Toulouse, on retrouve plusieurs Louis, parents et alliés, qui demeurent ensemble rue du Trou. Il s'agit des personnes suivantes :

- Rachel Lopes, cinquante-six ans, née à Bordeaux, épouse du Sieur Abraham Louis, à Toulouse, rue du Trou. À noter qu'à la différence des autres épouses dont le mari est absent et qui le signalent sur leur déclaration, Rachel Lopes n'en dit là rien du tout.
- Abigaïl Félicité Louis, vingt-neuf ans, née à Bordeaux, épouse du Sieur Benjamin Alvares, à Toulouse, rue du Trou.
- Benjamin Alvares, trente-cinq ans, né à Bordeaux, marchand, à Toulouse depuis environ un an, rue du Trou, 3e section, n° 722.
- Abraham Hercule Alvares, né le 5 messidor an IX (24 juin 1801) à Bordeaux.
- Aaron Cadiche Alvares, né le 25 nivôse an X (15 janvier 1802) à Bordeaux.

- Rachel Amainte Alvares, née le 6 ventôse an XIII (25 février 1805)[1] à Bordeaux.
- Jacob Chevalier Alvares, né le 12 avril 1807 à Bordeaux.

La rue du Trou, à Toulouse, où loge en 1808 la famille Louis/Alvares, n'existe plus aujourd'hui sous ce nom, qu'elle a porté momentanément au tournant du xviiie et du xixe siècle. C'est, conformément à l'appellation plus ancienne, la rue des Trois-Banquets. « La rue des Trois-Banquets a porté ce nom depuis la fin du xiiie siècle, conjointement avec celui de rue Siurane. Cette dernière dénomination lui venait d'une habitante du lieu, *dame Siurane*. On trouve dans les textes anciens *Carriera Siurane* (anno 1300) ou *Carriera de Na Siurana* (anno 1370), "na" étant ici le diminutif de "Dona". Si cette rue fut dite rue du Coin du Trou vers 1784, puis rue du Bel Age en l'an II, elle ne cessa pas pour autant de rester rue des Trois-Banquets. Elle conserva cette désignation en souvenir des trois petits bancs, les *banquets*, ou étaux, qui s'y trouvaient mis en location par la ville. Il s'agissait de bancs de boucherie, établis à l'angle de cette rue avec la rue Croix-Baragnon et la place Saint-Étienne »[2].

Le quartier circonscrit par la rue Croix-Baragnon, la rue du Trou, la rue Merlane, et la rue Fermat, a jadis été celui de Malenfant, du nom de Pierre de Malenfant, conseiller du roi, qui tenait ici sa maison, comme indiqué par le compoix du xvie siècle :

> *Capitoulat de Saint-Etienne, 26e moulon. M. Pierre de Malenfant, conseiller du Roy en la Court, illec a pris une maison faisant le coing avec ladite rue partant de la place Saint Etienne allant à Saintes Scarbes, ante des Nobles, avec la ruelle ou coing appelé des Affachadoux*[3]*, autrement dit le Canton de Malenfant*[4].

---

1. Les archives de la Gironde enregistrent la naissance de Rachel Amainte Alvares à la date du 12 ventôse an≈XIII : acte 696, cote 2 Mi D3/13, section S.

2. *La Dépêche*, 25 septembre 2003, « La rue des Trois-Banquets ».

3. *Affachadoux* : « bouchers », en occitan.

4. E. Vaisse-Cibiel, « Des gages, épices et sabatines à l'ancien parlement de Toulouse », in *Mémoires de l'Académie impériale des sciences inscriptions et*

La famille, on pourrait presque dire la gens des Malenfant, avait donc, d'après ce document, donné son nom au quartier qu'elle habitait et qu'on appela plus tard Coin du Trou et rue Merlane.

Les divers immeubles de la rue du Trou sont, au XVIII[e] siècle, les communs de l'hôtel Castel et de l'hôtel Malenfant, que leurs propriétaires louent à de petits artisans. Ces communs se trouvent alors dans un état de délabrement avancé, suite à une série d'incendies, dus au voisinage de deux fours banaux.

Arrivée depuis un an seulement à Toulouse, où la communauté juive ne compte en 1808 qu'une centaine de membres, souvent pauvres, pourquoi la famille Alvares-Louis a-t-elle quitté Bordeaux ? Ce déménagement donne à penser que Benjamin Alvares et sa famille ne jouissaient pas à Bordeaux d'une situation solide. Benjamin Alvares, marchand, n'eût pas laissé derrière lui des affaires florissantes. Lui et sa famille ont peut-être quitté Bordeaux au titre de ces « mobilités indigentes » que les communautés juives encouragent alors afin de se décharger du poids de leurs pauvres en surnombre. La noirceur et la vétusté du quartier dans lequel la famille Alvares-Louis s'installe à Toulouse témoignent en tout cas d'un statut social peu enviable. Benjamin Alvares et les siens essuient là le risque d'une condition pire encore qu'à Bordeaux.

Le décret du 17 mars 1808, note J. Gros dans *Les Juifs de Toulouse pendant la Révolution et l'Empire*, « renfermait des conditions assez dures pour les Juifs français, sauf ceux de Paris et de Bordeaux. Ils ne pouvaient faire le commerce des immeubles ni prendre des hypothèques sans l'autorisation du préfet ; défense leur était faite de payer un remplaçant pour le service militaire ; ceux d'Alsace ne pouvaient s'établir dans le reste de la France que comme agriculteurs. De pareilles prescriptions étaient fort gênantes et vexatoires.

---

belles-lettres, sixième série, tome IV, Imprimerie Ch. Douladoure, Rouget Frères et Delahaut Successeurs, Toulouse, 1866, p. 166-167.

« Les Juifs de Toulouse pétitionnèrent auprès du Ministre des Cultes pour être assimilés à leurs coreligionnaires de Bordeaux, moins rudement traités (juin 1808). Ce ne fut qu'en 1810, par le décret impérial du 10 avril, et suite à une sévère enquête du ministère de l'Intérieur, que les Juifs de Toulouse obtinrent d'être assimilés aux juifs de Bordeaux.[1] »

Pourquoi derechef, en 1807, les Alvares-Louis quittent-ils Bordeaux pour s'installer à Toulouse ? Mon hypothèse est qu'ils y viennent retrouver un parent susceptible de les épauler, et plus spécialement d'aider Benjamin Alvares, le chef de famille, à relancer son activité. Le parent concerné pourrait être l'Abraham Louis de Mirepoix.

Le lien de parenté que l'Abraham Louis de Mirepoix entretient, ou entretiendrait, avec la famille Alvares-Louis de Toulouse demeure toutefois difficile à vérifier. Deux actes conservés aux archives de la Gironde permettent au moins d'établir l'identité d'Abigaïl Louis, fille du Sieur Louis Abraham, et de préciser quelque peu celle de Rachel Lopes Peigne, épouse du Sieur en question.

À Bordeaux, « le 7 septembre 1779 est née Abigail Louis, fille d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne »[2]. On observera que l'enfant ne porte pas encore ici le prénom chrétien de « Félicité » que la jeune femme mentionnera dans la Déclaration des noms de 1808.

À Bordeaux, le 29 brumaire an IX (20 novembre 1800) ont été

> *… unis en légitime mariage, d'une part, Benjamin Alvares, âgé de vingt-sept ans, né à Bordeaux, le 12 juin 1773, marchand, demeurant à Bordeaux, rue des ci-devants Augustins*[3] *n° 3 section 19, fils majeur de feu Abraham Alvares, marchand, demeurant de son vivant au dit Bordeaux, et de Rachel Paiz Alvares »; d'autre part, « Abigail Louis, âgée*

1. J. Gros, « Les juifs de Toulouse pendant la Révolution et l'Empire », in *Revue des Pyrénées*, volume XVIII, Privat, 1906, p. 254.

2. Acte 1138, cote 2 MI D2/156, section GG844.

3. La rue des Augustins abritait au XVIIIe siècle une population juive d'environ 265 personnes.

> *de vingt et un ans, née à Bordeaux le 7 septembre 1779, demeurant à Bordeaux, rue des ci-devants Augustins, n° 3 section 19, fille majeure d'Abraham Louis, marchand, demeurant à Mirepoix dans le département de la Haute-Garonne* – s'agit-il ici d'une confusion entre Mirepoix, Ariège, et Mirepoix, Haute-Garonne ? –, *et de Rachel Lopes Peignes.*

Le contrat de mariage des parents de Benjamin Alvares permet de préciser l'identité ainsi que la condition de la famille dont l'époux d'Abigaïl Louis est originaire. Abraham Alvares, marchand détailliste, père de Benjamin Alvares, est fils de feu Isaac Alvares de Paz ou Depas et d'Abigaïl Chaves. Rachel Paez de Leon, mère de Benjamin Alvares, est fille de feu Joseph Paez de Leon et de Sara Paez de Leon. Le registre des naissances de Bordeaux indique qu'Abraham Alvares et Rachel Paez de Leon ont eu, suite à leur mariage, un grand nombre d'enfants. Ce nombre reste difficile à établir de façon sûre en raison des homonymies qui abondent dans les familles Alvares et Paez de Leon, et en raison aussi du laconisme des registres concernant le détail de la filiation. Les naissances s'échelonnent entre 1750 et 1773.

Isaac Alvares, l'aîné de la fratrie, mort hélas à l'âge de dix-huit mois, reçoit conformément à la tradition le prénom de son grand-père paternel. Né en 1773, Benjamin Alvares, futur époux d'Abigaïl Louis, est le dernier-né de la fratrie. Abraham Alvares, son père, décède en 1779. Tard venu après de nombreux frères et sœurs, tôt orphelin de père, Benjamin Alvares ne peut nourrir de grandes espérances en matière de fortune. Il se fait à son tour marchand. Il demeure sans doute, à l'âge de vingt-sept ans, un petit marchand. Il épouse en la personne d'Abigaïl Louis une jeune femme qui habite le même immeuble que lui et qui relève d'un statut social modeste, analogue au sien. À noter que la plupart des Juifs de Bordeaux, à la fin du XVIIIe siècle, habitaient au sud-ouest de la ville, dont 471 personnes rue Bouhaud (aujourd'hui rue Sainte-Catherine), et 265 personnes rue des Augustins.

Domicilié à Mirepoix, Haute-Garonne (?!) d'après l'indication portée sur l'acte de mariage ci-dessus, Abraham Louis, père d'Abigaïl Louis, n'est pas présent au mariage. De façon moins curieuse, Rachel Lopes Peigne, mère d'Abigaïl Louis, n'est pas présente non plus. Il se peut qu'elle soit malade, obligée de garder la chambre ; mais l'assistance au mariage est là, comme souvent, une affaire d'hommes. Rachel Lopes Peigne se trouve représentée en la circonstance par Samuel Peigne, trente-six ans, marchand, probablement son frère, ou encore son neveu. Les trois autres témoins de ce mariage sont Benjamin Barabram, trente-six ans, Isaac Seba, cinquante et un ans, et Abraham Ifflas, quarante-deux ans ; tous marchands.

J'ai glané dans *Les Israélites bordelais de 1780 à 1850* de Jean Cavignac[1] quelques précisions relatives à l'identité et à la condition des quatre témoins ci-dessus :

- Samuel Peigne, né en 1764, est fils de David Peigne, fabricant de chocolat, et de Léa Rose Lopes Salvador (fille d'Isaac Lopes Salvador) ; petit-fils d'Isaac Peigne, ou Peña, chocolatier, et de Judith Alvares Correa ; neveu de Rachel Peigne (soeur de David Peigne) dont on ne sait rien : s'agit-il de Rachel Lopes Peigne, mère d'Abigaïl Louis ? Il épouse en 1793 Rachel Léon, fille de Joseph Léon, marchand de toile, et d'Esther Peigne (fille d'Isaac Peigne et de Judique Peigne).
- Izaac Seba, né à Bordeaux, circoncis le 23 octobre 1749, fils d'Abraham Seba, est membre d'une famille levantine arrivée à Bordeaux vers 1726.
- Benjamin Alcanan ou Barabram ou Barabraham, né le 28 mars 1764, est fils d'Abraham (*bar Abraham*), bijoutier venu de Francfort, et d'Abigaïl Dacosta ou Coste. Il se trouve qualifié de marchand en 1796, d'emballeur en 1804-1805, de servant du temple israélite à sa mort en 1836. Il ne laissera rien à sa fille. Il ne sait pas signer.

1. Jean Cavignac, *Les Israélites bordelais de 1780 à 1850*, à partir de la table des noms *passim*, éd. Publisud, Paris, 1991.

- Abraham Iffla, circoncis le 30 décembre 1759, est fils de Salomon Iffla, ou Ifflas, Iffhla, etc., du nom d'une vieille famille bordelaise. Salomon Iffla et Moïse Iffla, son frère, exercent le métier de bouchers.

La présence de ces quatre témoins permet de mieux situer le milieu au sein duquel Benjamin Alvares et Abigaïl Louis évoluent, et par suite celui d'où proviennent Rachel Lopes Peigne et Abraham Louis, mystérieux époux de Rachel Lopes Peigne et mystérieux père d'Abigaïl Louis.

Ce milieu est à dominante séfarade, ou comme on dit au XVIIIe siècle « portugaise », sachant qu'on englobe dans ce terme les Juifs originaires de l'ensemble de la péninsule ibérique et plus largement encore de l'ensemble du bassin méditerranéen. On sait par l'enquête de Jacques Blamont que les Louis sont des marranes ou *conversos*[1], d'origine lointainement ibérique, et par suite que le mystérieux Abraham Louis de Toulouse et de Mirepoix, « Haute-Garonne » (?), est un descendant des dits conversos lui aussi.

Dits « nouveaux chrétiens », *conversos*, ou plus tard crypto-juifs, les marranes ont longtemps été obligés d'assigner des prénoms chrétiens à leurs enfants et de souscrire publiquement aux rites de la religion catholique. La rigueur de ces obligations s'affaiblissant à partir de la fin du XVIIe siècle, on remarque que peu des personnages mentionnés ci-dessus disposent d'un prénom chrétien, ou du moins que les archives dont ils relèvent ne leur en connaissent pas. Abigaïl Louis toutefois déclarera le prénom de « Félicité » lors de sa prise de nom, enregistrée à Toulouse en 1808. D'où et de quand ce prénom lui vient-il ?

D'après Georges Cirot, dans *Recherches sur les Juifs espagnols et portugais à Bordeaux*, « on peut dire d'une façon à peu près absolue que les Juifs dits alors "portugais", aujourd'hui séfarades, cessèrent de faire baptiser leurs enfants entre 1690

1. *Conversos* : Juifs de la péninsule ibérique qui ont été convertis de force ou qui se sont convertis de leur plein gré. Ils se trouvent longtemps suspectés d'insincérité.

et 1700[1]. Reste que pour des raisons socio-économiques, ou autres, qu'on ignore, les parents d'Abigaïl Louis ont pu faire baptiser la fillette ; ou encore que la jeune femme, qui ne sait signer, ait pu tenter un jour d'esquisser un pas dans le sens de l'assimilation.

Le Sieur Abraham Louis de Bordeaux et de Mirepoix, Haute-Garonne, époux de Rachel Lopes Peigne et père d'Abigaïl Félicité Louis, absent de Toulouse lors de la déclaration des noms de 1808, est-il le Abraham Louis qui déclare son nom à Mirepoix la même année ? Ou s'agit-il d'un homonyme ?

En 1793, l'Abraham Louis de Mirepoix aurait, d'après le rôle de la population de Mirepoix, quarante-deux ans ; d'où, en 1808, cinquante-sept ans. Il se peut donc bien, en termes d'âge au moins, qu'il soit l'époux de Rachel Lopes Peigne et le père d'Abigaïl Louis.

1. Georges Cirot, « Recherches sur les Juifs espagnols et portugais à Bordeaux », in *Bulletin Hispanique*, année 1908, vol. 10, n° 10-3, p. 276.

iv.

à bordeaux, abraham louis, fils de daniel louis, époux de rachel lopes peigne, père d'abigaïl louis

Que savons-nous du passé du dénommé Abraham Louis, époux de Rachel Lopes Peigne, père d'Abigaïl Louis, absent le 29 brumaire an IX (20 novembre 1800) du mariage de sa fille à Bordeaux, absent en 1808 de la Déclaration des noms à Bordeaux ?

Les archives de la communauté juive de Bordeaux indiquent que l'homme est fils de Daniel Louis [1], qu'il a été circoncis le 13 novembre 1744 à l'âge de huit jours [2], qu'il a eu pour parrain, David Rodrigues, et pour marraine, Rebeca Torres. Daniel Louis, son père, et David Rodrigues, son parrain et son oncle, sont marchands de chocolat ; Rebeca Torres, née Louis, sa marraine et sa tante, épouse de Jacob Torres, faiseur de chocolat. Le recensement des Juifs daté de 1751 indique également que sa mère, née *circa* 1712, s'appelait Abigaïl Rodrigues, qu'il avait une petite sœur prénommée Esther, âgée de six mois, et que la famille logeait alors rue Tombeloly [3], à 150 mètres de la rue des Augustins. Daniel Louis, son père, meurt le 3 juillet 1766, à l'âge de cinquante-huit ans [4].

1. Le nom de la mère n'est pas précisé.

2. Rouleau GG 842 et n° 499 ; fichier et repère : GG 842, page 497-501 – 3-033.

3. La rue Tombeloly abritait au XVIII[e] siècle une population juive d'environ 200 personnes.

4. Décès de David Louis, cote : 806, registre des décès de 1793 à 1792, tenu par la communauté juive de Bordeaux, relevé effectué par Jean-Pierre Léon.

Abraham Louis, fils de Daniel Louis, marchand de chocolat, épouse, à une date que je n'ai pas retrouvée, mais qui se situe probablement *circa* 1777, Rachel Lopes Peigne, sœur ou tante de Samuel Peigne, faiseur de chocolat, fille d'Izaac Peigne, faiseur de chocolat. Abraham Louis, lui-même, exerce-t-il alors le métier de marchand de chocolat ?

Dans *Les Israélites bordelais de 1780 à 1850*, Jean Cavignac indique que Bordeaux compte, entre autres marchands-fabricants d'origine marrane, vingt chocolatiers en 1751. Ces chocolatiers, observe-t-il, sont « groupés dans certaines rues du quartier israélite », — rue du Cayre, rue Sainte Eulalie, rue des Augustins, rue Saint Julien, rue Bouhaud. Il s'agit souvent de « membres de la même famille »[1].

Entre 1779 et 1882, Rachel Lopes Peigne met au monde trois enfants :

- Le 7 septembre 1779, Abigaïl Louis[2].
- Le 15 décembre 1780, Daniel Louis[3], mort à l'âge d'un mois le 15 janvier 1781[4].
- Le 7 janvier 1782, Isaac Louis[5], mort à l'âge de six mois le 30 juillet 1782[6].

Conformément à la tradition marrane, Abraham Louis a donné à Daniel Louis, son premier fils, le prénom de son grand-père paternel Daniel Louis ; et il a donné à Isaac Louis, son second fils, le prénom de son grand-père maternel Izaac Peigne.

Abraham Louis a trente-cinq ans en 1779, date de la naissance d'Abigaïl Louis, sa fille aînée ; trente-six ans en 1780, date de la naissance de Daniel Louis, son premier fils ;

1. Jean Cavignac, *Les Israélites bordelais de 1780 à 1850*, p. 154, éd. Publisud, 1991.

2. Naissance d'Abigaïl Louis, cote : 1138, registre des décès de 1793 à 1792, tenu par la communauté juive de Bordeaux, relevé effectué par Jean-Pierre Léon.

3. Naissance de Daniel Louis, cote : 1181, *ibid.*

4. Décès de Daniel Louis, cote : 1341, *ibid.*

5. Naissance d'Isaac Louis, cote : 1221, *ibid.*

6. Décès d'Isaac Louis, cote : 1416, *ibid.*

trente-huit ans en 1782, lors de la naissance d'Isaac, son second fils. Il perd hélas ses deux fils, l'année même de leur naissance. Seule Abigaïl, sa fille, survit.

En 1800, lors de son mariage, Abigaïl Louis déclare résider rue des ci-devant Augustins, n° 3, section 19. C'est là probablement qu'Abraham Louis et Rachel Lopes Peigne, ses parents, ont vécu, conçu trois enfants et perdu deux d'entre eux.

On ne sait pas ce qu'il advient ensuite du couple Abraham Louis/Rachel Lopes. Le 29 brumaire an IX (20 novembre 1800), lors du mariage d'Abigaïl Louis avec Benjamin Alvares, Abraham Louis et Rachel Lopes Peigne sont absents ; Samuel Peigne, qui fait partie des témoins, sert là de substitut au père de la mariée.

L'ensemble des données recueillies lors des premières étapes de mon enquête illustre la mobilité de la gens Luis/Louis, dans le contexte diasporique qui est celui de la population marrane toute entière. Observant qu'une telle mobilité procède de raisons diverses et qu'elle se déploie à des échelles tout aussi diverses, Evelyne Oliel-Grausz, auteur d'une thèse qui fait autorité sur le sujet[1], préfère parler de « mobilités », au pluriel. « Les mobilités séfarades articulent émigration ibérique, migrations intradiasporiques et circulation multiforme et multidirectionnelle », note Evelyne Oliel-Grausz[2]. Ces mobilités se déploient le plus souvent au motif du rapprochement familial et au profit des affaires commerciales, sachant que parenté et négoce marchent ensemble ici. D'autres mobilités dites « indigentes » sont décrétées et organisées par les communautés qui veulent se décharger du poids de leurs pauvres en surnombre. D'autres mobilités peuvent résulter encore d'un conflit conjugal, d'un divorce, ou encore

---

1. Evelyne Oliel-Grausz, *Relations et réseaux intercommunautaires dans la diaspora séfarade d'Occident au XVIIIe siècle*, 2001.

2. Evelyne Oliel-Grausz, « Circulation, frontières, mobilités séfarades à l'époque moderne », in *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques – Archives*, 2008.

d'un différend culturel entre l'individu nouvellement épris de liberté et sa communauté, jugée trop étroitement normative.

En 1800, date à laquelle Abigaïl Louis, sa fille, épouse Benjamin Alvares à Bordeaux, ou en 1808, date de la déclaration des noms à Bordeaux, Abraham Louis vit et travaille, dit-on, à Mirepoix, Haute-Garonne (?), où l'on ne fait pas de chocolat. Lui, fils de chocolatier, qui a épousé la fille d'un autre chocolatier, il semble bien qu'au titre des « mobilités » si fréquentes dans sa communauté d'origine, il ait renoncé au commerce du chocolat et qu'il soit parti chercher fortune ailleurs qu'à Bordeaux.

Il se pourrait qu'en raison de la concurrence forte, Abraham Louis n'ait pas pu se maintenir à Bordeaux, dans le monde de la chocolaterie. Laissant sa famille derrière lui, il aurait opté alors pour un autre type de commerce et pour quelque autre place moins concurrentielle.

Il se pourrait aussi qu'après avoir perdu deux garçons nouveaux-nés, le couple qu'Abraham Louis forme avec Rachel Lopes Peigne n'ait pas résisté au deuil, qu'il ait perdu le goût de vivre ensemble, et jusqu'à la capacité de nourrir un projet commun.

Il se pourrait enfin qu'Abraham Louis ait choisi de s'éloigner de sa communauté d'origine, pour des raisons idéologiques, ou « philosophiques », comme on disait au XVIIIe siècle. Auquel cas il aurait pu devenir le Montagnard ou le Crêtois[1] que Mirepoix a connu en 1794 sous le nom d'Abraham Louis et qui sera désarmé en 1795 au motif qu'il avait fait partie de la clique des « buveurs de sang ».

On imagine bien, au regard d'un tel profil, que la passion révolutionnaire n'est pas venue à l'Abraham Louis de Mirepoix en 1793 *ex abrupto*, mais qu'elle couvait déjà chez l'homme qu'il avait été avant de venir à Mirepoix, de telle sorte que les aspirations d'un tel homme auraient pu trancher plus tôt sur celles d'une communauté très normative et

1. *Crêtois* : sobriquet assigné aux derniers représentants de la « crête de la Montagne ».

travaillée par le souci du retour à la stricte observance de ses pratiques d'antan.

À la fin du XVIIIe siècle, « l'autorité des parnassim[1] est mal ressentie à Bordeaux et à Bayonne », note Gérard Nahon. « Le 24 juin 1764, vingt-quatre Juifs bordelais formulent un réquisitoire violent contre leur administration. Le 27 décembre 1789, douze Juifs bayonnais prennent une délibération contre leur syndic ». Si les marranes de Bordeaux ont ensuite favorablement accueilli la Révolution, en quoi ils voyaient la promesse de leur émancipation, s'ils ont souscrit pleinement aux devoirs de la citoyenneté, peu d'entre eux ont été partie prenante dans l'action du gouvernement au moment de la Terreur. D'impliqués au même degré qu'Abraham Louis à Mirepoix, Ariège, on ne trouve à Bordeaux que Manassès Azevedo Aîné et Abraham Carvallo, négociant, dit « l'oeil de Robespierre ».

1. *Parnassim* : directeurs des synagogues.

V.

à mirepoix, abraham louis marchand

L'Abraham Louis auquel je m'intéresse ici arrive à Mirepoix en 1792 ou 1793. Sa présence s'y trouve signalée pour la première fois dans le registre de population daté du 11 et 20 août 1793, puis dans une affaire de vol dont il vient d'être victime le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794). Il figure ensuite, jusqu'en 1795, sur la liste des membres du Comité de surveillance de la ville.

À la date du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794), le registre municipal de Mirepoix mentionne un vol commis par trois « filoux » dans « le magasin ou boutique du Citoyen Abraham Louis », lequel magasin se trouve sis dans la maison Campagne. Ce vol fait l'objet d'un procès-verbal embrouillé. Il fournit au moins le détail des marchandises volées et par là nous renseigne sur la nature du commerce auquel Abraham Louis s'emploie en 1794.

Les trois « filoux » ont volé les marchandises suivantes :

> *… fichu blanc de mousseline grossière, coiffes, écheveaux de fil fin et autres grossiers de Nisse* [Nice], *canne*[1] *de ruban noir, mouchoir de filoselle rayée rouge, mouchoir bleu de fil, coupon de Boury de soÿe*[2]*, tablier d'indienne, indienne faïencée, pans*

1. *Canne* : ancienne mesure de longueur en usage dans le midi de la France et en Italie, variant de 1,70 m à 3 m selon les régions. Canne de Toulouse et de Mirepoix : 1,796 m.

2. *Boury de soÿe* : bourrette de soie.

de fleuret[1] *de laine noire, paire de ciseaux, peigne de corne, cuillère en bois, cocarde.*

Il ressort de cet inventaire que Abraham Louis tient, à Mirepoix en 1794, commerce de mercier.

L'*Encyclopédie* indique qu'un mercier est « marchand de tout et faiseur de rien ». Ce corps est très nombreux ; c'est le troisième des six corps marchands : il a été établi en 1407, par Charles VI. Le dictionnaire Larousse du XIXe siècle précise que « le corps de la mercerie, divisé en vingt classes, faisait, à peu d'exceptions près, le commerce des métaux bruts et ouvrés, des armes, des bronzes, des soies, des tissus, des rubans, des dentelles, de la passementerie, de la tapisserie, des pierres précieuses et des bijoux, des éventails, des parapluies, de la papeterie, des meubles, des tableaux, des drogues, des teintures, de l'épicerie, de la menue mercerie »[2]. Abraham Louis, quant à lui, se trouve en 1794 spécialisé dans le commerce des « soies, tissus, rubans », et de la « menue mercerie ». Il renouvellera sa patente à Mirepoix jusqu'à l'année 1811, et partie peut-être de l'année 1812. Le registre des patentes de l'année 1812 mentionne en effet la patente d'Abraham Louis, « pour mémoire ». Abraham Louis pouvait avoir cette année-là soixante et un ans.

Les registres de Mirepoix mentionnent rarement la nature du commerce auquel se livrent les marchands qui ont patente. Qualifié d'abord de « marchand colporteur », puis de « marchand » tout court, Abraham Louis paiera en 1811-1812 une dernière patente dite « de 2e classe », ou patente de « marchand en détail ».

Le marchand en gros, disent alors les règlements du commerce, *est celui qui vend habituellement en magasin par barrique ou par balle sous corde. Le marchand en détail est celui qui vend habituellement à boutique ouverte, et par parties plus ou moins considérables. Il peut arriver quelquefois*

1. *Fleuret* : laine, de coton, de soie, de lin, etc. , de qualité supérieure.

2. « Mercerie » *in* Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique*…, tome 11, p. 56, Administration du grand Dictionnaire universel, Paris, 1866-1877.

qu'il vende par barriques ou balles à un autre marchand en détail; mais il n'est toujours que marchand détaillant, parce que la vente en détail est sa vraie profession et le genre de commerce qu'il a adopté [1].

La boutique dans laquelle, le 1er vendémiaire an III, Abraham Louis, marchand de détail, est victime d'un vol de divers articles de mercerie, se situe rue du grand faubourg Saint Jammes (aujourd'hui rue du Pont, dans le prolongement de l'avenue Victor Hugo), chez Campagne Frères, aubergistes, qui tiennent là « maison, grenier, grange, écuries, deux boutiques ». Ainsi s'explique le vol double, commis le 1er vendémiaire an III à la fois à l'endroit d'Anne Campagne, fille aînée, et à celui Abraham Louis. Le rôle de la population de Mirepoix en 1793 indique que Abraham Louis est locataire de la famille Campagne.

Dit « marchand colporteur » dans les premières lignes du procès verbal relatif au vol du 1er vendémiaire an III, Abraham Louis se trouve quelques lignes plus loin qualifié de « marchand » tout court. De façon bien située à l'entrée nord de la ville où affluent du pont sur l'Hers les voyageurs venus de Carcassonne et de Villefranche de Lauragais, il tient en effet, rue du faubourg Saint Jammes, « magasin ou boutique ». L'hésitation de l'officier municipal quant au choix du mot « magasin » ou du mot « boutique » donne à penser qu'il prête à Abraham Louis indifféremment les deux pratiques.

Le magasin, dit le *Dictionnaire de l'Académie française* dans son édition de 1798, est « un lieu où l'on garde, où l'on serre un amas de marchandises ou de provisions. On appelle marchand en magasin, celui qui vend ses marchandises en gros. » La boutique, quant à elle, est « le lieu où les marchands étalent et vendent leurs marchandises. »

On se figurera aisément la boutique d'Abraham Louis, rue du faubourg Saint Jammes, à partir de la boutique du Père Baudu dans *Au Bonheur des Dames*. Il s'agit, pour l'époque,

---

1. *Recueil des loix de la République française et des actes des actes des Autorités constituées depuis le Régime constitutionnel de l'an VIII*, vol. 13, cahier 37, p. 307, à Bruxelles, chez G. Huyghe, Imprimeur-Libraire, Marché aux fromages, 1800.

d'une boutique « à l'ancienne », dénommée Au Vieil Elbeuf, spécialisée dans les draps et flanelles. À noter que, si Le Vieil Elbeuf avait, au XIXe siècle, « à droite et à gauche, deux vitrines profondes, noires, poussiéreuses, où l'on distinguait vaguement des pièces d'étoffe entassées », les boutiques du XVIIIe siècle n'avaient point de vitrine du tout.

« Ils – ce pourraient être les *filoux* – regardaient la boutique, où leurs yeux s'habituaient à l'obscurité. Maintenant, ils la voyaient, avec son plafond bas et enfumé, ses comptoirs de chêne polis par l'usage, ses casiers séculaires aux fortes ferrures. Des ballots de marchandises sombres montaient jusqu'aux solives. L'odeur des draps et des teintures, une odeur âpre de chimie, semblait décuplée par l'humidité du plancher.[1] »

Il ressort de la lecture du procès-verbal mentionné plus haut que, comme plus tard le Père Baudu du Vieil Elbeuf, Abraham Louis tient sans doute, rue du faubourg Saint Jammes, à la fois magasin et boutique. La boutique intéresse, semble-t-il, une clientèle de condition peu élevée. À preuve la rusticité clinquante de Flandrine Peyronne, membre de l'équipe des trois « filoux » incriminés dans le vol du 1er vendémiaire an III, dite par ses complices « la mère Peyronne ». Flandrine Peyronne, après le vol, tente de cacher son butin dans le pailler de Maurice Pons. Elle s'y trouve surprise par celui-ci, qui la dénonce. Sommée d'expliquer pourquoi elle rôdait autour du pailler de Maurice Pons, elle fournit à l'officier municipal la réponse ainsi consignée : « Elle avait besoin de faire ses nécessités. […] Elle aurait dit au dit Pons qu'elle le trouvait bien hardy de se tenir auprès d'elle, dans le temps qu'elle avait des nécessités… »

Sachant que Louis Abraham tient à Mirepoix « magasin ou boutique », à qui, « marchand en magasin », vend-il ses marchandises en gros ?

Mon hypothèse est ici, et je la tiens pour essentielle à la compréhension des affaires du Mirepoix des années révolutionnaires, qu'Abraham Louis a été à partir de 1793

1. Emile Zola, *Au Bonheur des Dames*, 1883, chap. I.

le « facteur » nécessaire à l'activité de Gabriel Clauzel, marchand drapier, et sans doute aussi à celle des autres marchands drapiers de la ville. Elle éclaire, selon moi, la raison pour laquelle Abraham Louis vient ouvrir magasin ou boutique à Mirepoix, pourquoi il se rend si régulièrement à Toulouse, pourquoi il jouit d'une telle influence au sein du Comité de surveillance, pourquoi enfin il se maintient à Mirepoix jusqu'en 1812, alors même qu'il fait l'objet d'une vive détestation après Thermidor.

Jacques Blamont, dans *Le Lion et le Moucheron. Histoire des Marranes de Toulouse*, montre comment, depuis le XVI[e] siècle, la communauté marrane jouit en Languedoc, dans le Rouergue et jusqu'en Auvergne, d'un quasi-monopole du négoce des matières textiles[1]. Elle a su en effet mettre en place un système de diffusion qui, de Bordeaux à Toulouse, et de Toulouse au pays profond, assure l'approvisionnement régulier des fabricants, marchands et particuliers concernés. Les riches armateurs de Bordeaux fournissent aux grossistes de Toulouse le « couton », les soies, ainsi que les laines venues d'Espagne nonobstant les divers embargos. Les grossistes de Toulouse dépêchent dans la profondeur des provinces des facteurs, chargés de signer avec les communes des contrats de fourniture, puis de veiller à l'exécution de ces contrats. Gaspard Gonzalles par exemple, le 13 juillet 1674, dépêche François Fernande Cardoze, son gendre, à Chalabre, dans le diocèse de Mirepoix, afin d'agir contre un bonnetier qui lui doit 285 livres depuis le 30 juin 1673. Les mêmes grossistes de Toulouse alimentent encore une armée de colporteurs qui fournissent aux besoins des villages reculés, des hameaux et des fermes.

« Les achats se font à crédit », précise Jacques Blamont ; « les intérêts ne sont jamais spécifiés, mais se trouvent inclus dans la somme à rembourser. Si, dans le contrat établi devant notaire, le paiement est prévu à trois, quatre ou six mois, le règlement, ou cancellation, est beaucoup plus tardif, et

1. Cf. Jacques Blamont, *Le Lion et le Moucheron. Histoire des Marranes de Toulouse*, chap. 5, « Des voyageurs passent ».

peut prendre un an, voire plusieurs années. [...] Le système revient à ce que la banque marrane bordelaise injecte du crédit dans le circuit de distribution des étoffes et d'épicerie qui couvre le Sud-Ouest à partir de Toulouse devenue ainsi un centre financier. Il y faut des reins solides, car le capital reste dehors plusieurs années. L'opération ne se conçoit pas sans un soutien bancaire permanent de Bordeaux.[1] »

Les facteurs, quant à eux, signent avec les communes des « contrats annuellement renouvelables ». Ils représentent ensuite les grossistes auprès des communes concernées. Lorsque, comme le rapporte Gaston Arnaud dans son *Histoire de la Révolution dans le Département de l'Ariège (1789-1795)*, le « juif Abraham Louis », ancien membre du Comité de surveillance, va « prendre le mot d'ordre à Toulouse », la population de Mirepoix craint qu'il ne s'agisse d'un mot d'ordre politique et que le dit Abraham Louis ne fasse revenir de Toulouse la Terreur. Mais le même Abraham Louis, marchand en magasin, doit nécessairement se rendre à Toulouse pour y acheter de la marchandise auprès des grossistes ; et facteur de Mirepoix auprès de ces derniers, il doit également porter ou prendre à Toulouse les ordres concernant ses clients mirapiciens.

Dans la nuit du 22 pluviôse an V (10 février 1797), Guillaume Sibra dit Jean Dabail[2] et une cinquantaine d'autres émeutiers saccagent la maison du très jacobin Gabriel Clauzel – maire de Mirepoix en 1790-1791, puis en 1795 – et pillent l'entrepôt attenant, également propriété de Gabriel Clauzel. Installé dans l'ancienne chapelle des Pénitents Bleus, cet entrepôt abrite alors la réserve de balles de coton, nécessaire à l'activité de Gabriel Clauzel, marchand drapier. « Le juif Abraham Louis » aurait pu être, dans le Mirepoix des années 1790, le facteur de Gabriel Clauzel auprès des grossistes de Toulouse.

1. Jacques Blamont, *ibid.*, p. 151.

2. Cf. Christine Belcikowski, *Les chemins de Jean Dabail ou la dissidence d'un fils du petit peuple de Mirepoix au temps de la Révolution française*, éd. L'Harmattan, 2014.

On sait qu'en 1685 la Bourse des marchands de Toulouse s'est provisoirement débarrassée de ses plus riches concurrents portugais en les faisant condamner au bûcher par le tribunal de la ville. Devançant le bûcher, ceux-ci ont déjà gagné Amsterdam, Rotterdam ou Londres. La plupart des autres marchands portugais prennent le même chemin dans les décennies suivantes. Le 29 février 1716, en effet, le roi décrète l'annulation des autorisations de séjour délivrées aux Juifs par le Parlement de Toulouse et l'expulsion de ceux d'entre eux qui demeurent encore en Languedoc. L'arrêt toutefois ne sera pas exécuté. La fuite des grands marchands marranes demeure, quoi qu'il en soit, cause du déclin économique de Toulouse au XVIIIe siècle.

Après 1789 en revanche, la République ne laisse pas de mesurer l'avantage quelle trouvera au réveil des activités de négoce traditionnellement exercées par les marchands portugais. Dès janvier 1790, l'Assemblée constituante accorde la citoyenneté aux Juifs du Midi. Si en 1808 la communauté juive de Toulouse demeure numériquement faible et dans l'ensemble plutôt pauvre, elle comprend tout de même des marchands bien installés sur la place, dont une petite dizaine présents sur cette dernière depuis au moins quinze ans déjà, d'où susceptibles d'avoir traités avec les marchands drapiers de Mirepoix dans les années 1790[1]. Il s'agit d'Izaac Cohem, quarante et un ans, originaire du comtat venaissin; David Waile, cinquante et un ans, originaire de Strasbourg; Elie Foy, quarante-deux ans originaire de Bordeaux; Jacob Astruc, cinquante-huit ans, originaire du comtat venaissin; Mardochée Puget, dit Dalpuget, soixante-seize ans, et ses fils, Aaron Samuel Raphaël, quarante et un ans, et Josué, trente-trois ans, tous trois originaires du comtat venaissin; Izaac Hain Lyon, quarante-deux ans, originaire du comtat venaissin. Depuis le XVIIe siècle, comme on voit, les anciens

1. Registre toulousain des déclarations de Juifs changeant de nom, suite au décret rendu à Bayonne le 20 juillet 1808. Cf. Archives dép. de la Haute-Garonne, série I, sous-série 2I : POLICE-HYGIÈNE PUBLIQUE – JUSTICE, POLICE RÉVOLUTIONNAIRE; 1808, 22 septembre au 20 octobre; registre des déclarations de Juifs changeant de nom, suite au décret rendu à Bayonne le 20 juillet 1808 (cote : 2I67 – date : 1808; cote microfilm : 2Mi97).

marchands « portugais » ont été largement supplantés à Toulouse par les marchands « avignonnais ».

Le plus puissant de ces « Avignonnais » est Jacob Astruc, dit « négociant », installé à Toulouse depuis environ vingt-cinq ans, représentant de sa communauté auprès des autorités de la République. On rapporte toutefois qu'au sein de la dite communauté, les descendants des anciens marchands portugais supportent mal l'avénement des marchands avignonnais.

Faute de certitude quant aux origines de l'Abraham Louis de Mirepoix, Ariège, on ne peut préjuger ici d'une sympathie native qui aurait fait du dit Abraham Louis possiblement le facteur d'Elie Foy, portugais, plutôt que celui de tel ou tel des autres marchands mentionnés ci-dessus.

Il se peut d'autre part que les marchands drapiers de Mirepoix aient choisi de s'adresser à la puissance financière, d'où signé avec le grand Jacob Astruc. Auquel cas le dit Jacob Astruc aurait été ici le grossiste dont Abraham Louis va « prendre les ordres » lorsqu'il se rend à Toulouse.

Il se peut aussi que les marchands drapiers de Mirepoix aient préféré s'adresser à une puissance moindre, susceptible en revanche de leur consentir des conditions plus avantageuses. Auquel cas Abraham Louis aurait pu être ici le facteur de n'importe quel autre des marchands susnommés.

Quelle que soit l'identité du grossiste toulousain auquel s'adressaient Gabriel Clauzel et autres marchands drapiers mirapiciens dans les années 1790, Abraham Louis a pu leur servir de facteur et par là constituer un homme à protéger, en tant qu'intermédiaire bien utile.

En 1793, lorsque Abraham Louis apparaît à Mirepoix, Gabriel Clauzel vient d'acheter, au titre des biens nationaux, l'ancienne chapelle des Pénitents Bleus, propre à servir d'entrepôt pour le stock nécessaire au développement de son activité textile, opportunément située par ailleurs à côté de sa demeure familiale. Il a besoin de passer contrat avec les grossistes de Toulouse. Il traite l'affaire avec un facteur, mandaté à Mirepoix par ces derniers. Le facteur en question

ne peut être qu'Abraham Louis. À partir de 1793, Abraham Louis, facteur possible d'un grossiste toulousain, exerce donc, de façon discrète, le rôle de possible fournisseur, par là de possible banquier de Gabriel Clauzel, puisque les achats de marchandises, comme indiqué plus haut, se font à crédit. On comprend mieux pourquoi dans les années 1793-1795, malgré la détestation qu'il inspire, Abraham Louis donne l'impression d'être protégé en haut lieu.

Maire de Mirepoix en 1790 et 1791, puis écarté de la mairie au profit du très modéré Guillaume Dominique Malroc de Lafage, Gabriel Clauzel fonde en 1792 une Société populaire, substitut du Club des Jacobins à Paris. Animé lui aussi par la passion jacobine, Abraham Louis doit sans doute à l'appui de Gabriel Clauzel et de sa Société populaire la place qu'il occupe au Comité de surveillance de 1793 à 1795, autrement dit jusqu'à Thermidor.

Porté à la mairie en 1795 une seconde fois, Gabriel Clauzel perd la dite mairie peu de temps après Thermidor. Son crédit politique se trouve du reste totalement ruiné par la responsabilité que la rumeur publique lui prête dans l'envoi de Guillaume Dominique Malroc de Lafage, ancien maire de Mirepoix, de son fils Guillaume Paul Benoît Malroc de Lafage, et de neuf autres citoyens de Mirepoix au Tribunal révolutionnaire. En 1797, lors du sac de sa maison et des balles de « couton » entreposées dans l'ancienne chapelle des Pénitents Bleus, les émeutiers disent de Gabriel Clauzel qu'il est « un coquin qui a volé des chemises et autres effets à la République », et ils chantent, outre *Le Réveil du peuple*, la *Chanson des chemises*. Celle-ci hélas n'a pas été consignée.

On subodore ici une affaire louche, relative à l'équipement vestimentaire de l'armée d'Italie et de celle des Pyrénées, traitée par Gabriel Clauzel sans appel d'offre, au détriment des autres marchands drapiers de Mirepoix, – lesquels se trouvent d'ailleurs représentés parmi les émeutiers lors du sac mentionné plus haut. Abraham Louis, possible facteur du grossiste toulousain d'où forcément impliqué en arrière-plan, ne pouvait alors rien ignorer de cette affaire des chemises. Son nom cependant ne sort pas. Les émeutiers, du moins, ne

le mentionnent pas. Parmi eux figuraient quelques-uns des marchands drapiers concurrents de Gabriel Clauzel. On en déduira que ces marchands traitaient sans doute, eux aussi, avec Abraham Louis.

On ne voit pas qu'au cours des années 1790, indépendamment des attaques qu'il essuie de la part des muscadins, ou, plus tard, de la part de Guillaume Sibra dit Jean Dabail, leur parèdre prolétarien, Abraham Louis ait jamais été sérieusement empêché dans ses activités commerciales par aucune des diverses municipalités de Mirepoix. On remarque en revanche qu'il bénéficie en 1800 de la protection d'un gendarme, lorsqu'il part « prendre les ordres » à Toulouse. C'est en compagnie du gendarme Rives que, le 7 germinal an VIII (28 mars 1800), alors que tous deux cheminent de concert sur la route de Pamiers, il voit surgir la bande de Jean Dabail :

> *Aujourd'hui quatre du mois germinal an VIII (mardi 25 mars 1800) de la République, vers quatre heures du soir, je soussigné Barthélémy Rives, gendarme à la résidence de Mirepoix, portant des dépêches à Pamiers, accompagné du citoyen Louis, marchand à Mirepoix, ai été attaqué et invectivé dans les vignes près de la métairie de la Bouriette par un individu qui est Jean Dabail, qui m'a tiré deux coups de fusil, dont n'ayant pas été atteint, j'ai voulu le charger de suite, mais étant à sa poursuite, d'autres individus que je n'ai pas connus, cachés derrière un mur de pierre sèche, m'ont tiré aussi deux coups de fusil, dont un m'a légèrement atteint à la cuisse droite avec du petit plomb, alors je me suis retiré sur la grande route de Pamiers où j'ai aperçu trois individus armés qui traversaient le chemin et fuyaient à toutes jambes du côté de Verniolle*[1].

Pierre François Brun, premier préfet de l'Ariège, criera le lendemain à « l'assassinat » du gendarme, heureusement sauf ; mais il ne soufflera mot de la présence, aux côtés du gendarme Rives, d'Abraham Louis.

1. Archives nationales : F/7/7724. — Cf. également Christine Belcikowski, *Les chemins de Jean Dabail…*, éd. l'Harmattan, 2014.

On remarque également dans les suites de cet « assassinat », qu'Abraham Louis jouit auprès de la municipalité de Mirepoix, et auprès aussi du préfet Brun, d'une pleine confiance. Le 16 germinal an VIII (6 avril 1800), le dit préfet déclenche une battue générale afin d'obtenir la capture de Jean Dabail, alors en fuite. Il confie le commandement du troisième détachement de la garde nationale, dirigé vers Malegoude et Sainte-Foy, à Abraham Louis.

De 1793 à 1812, Abraham Louis, à Mirepoix, traverse ainsi, inamovible, tous les soubresauts de l'histoire, toutes les fureurs, tous les régimes. On ne sait pas, disais-je, ce qu'il devient après 1812, date à partir de laquelle son nom cesse de figurer sur le registre des patentes à Mirepoix. D'autres affaires l'appellent sans doute à Toulouse, ou ailleurs. Gabriel Clauzel est mort en 1804. L'industrie textile, à Mirepoix, commence d'entrer discrètement en déclin. Une nouvelle génération de marchands drapiers point cependant, mais elle se tourne peut-être vers de nouveaux fournisseurs. À Toulouse, dans la communauté juive, la puissance financière de David Saint-Paul, quarante et un ans, l'emporte désormais sur celle de Jacob Astruc, cinquante-huit ans. Tous deux appartiennent au groupe des Avignonnais.

vi.

à mirepoix, les adresses d'abraham louis

La première boutique qu'Abraham Louis tient à Mirepoix, celle dans laquelle, le 1er vendémiaire an III, il se trouve victime d'un vol de divers articles de mercerie, se situe au nº 71 de la section C, ou, dans la topographie de l'Ancien Régime, au nº 21, 22 ou 23 du plan 2 du compoix de 1766, rue du grand faubourg Saint Jammes (aujourd'hui rue du Pont, dans le prolongement de l'avenue Victor Hugo), chez Campagne Frères, aubergistes, qui tiennent là « maison, grenier, grange, écuries, deux boutiques ».

Cette maison imposante existe toujours. Elle a conservé ses hautes fenêtres cintrées et sa porte cochère. Elle abritait dans les années 1940 un hôtel nommé Montségur et une boîte de nuit, dite Le Rancho, où la jeunesse de Mirepoix allait danser encore dans les années 1970. La boîte a fermé ensuite, à cause d'un incendie. L'hôtel a suivi. La bâtisse demeure fermée depuis lors et se délabre. Mais elle garde son air d'auberge à l'ancienne, et, à ce titre, elle fait montre d'une photogénie digne du cinéma.

Si Abraham Louis, en l'an III, loue boutique chez Campagne Frères, il apparaît la même année, dans le registre de la contribution foncière, en tant que propriétaire du nº 124 de la section B, ou, dans l'ancienne topographie, du nº 11 du plan 3. Il possède là « maison et jardin ». Il paie à ce titre une contribution de 137 livres 18 sols 7 deniers, comparable à celle de divers notables mirapiciens tels que Clément Brustier,

marchand drapier, ou Vincent Baillé, oncle du futur Frédéric Soulié, administrateur civil et juge de paix.

On sait par le compoix de 1766 que le n° 11 du plan 3 appartenait précédemment à Louis Pons, bastier, qui tenait là, rue du grand faubourg Saint Jammes (aujourd'hui rue Victor Hugo), « maison et ciel ouvert ». Le registre de la contribution foncière de 1791 indique que l'ancien n° 11 du plan 3 du compoix de 1766 a été converti en n° 124 de la section B, qu'il appartient désormais aux héritiers de Louis Pons, qu'il comporte un passage et une porte au n° 14 de la section B, sur la promenade d'Amont (aujourd'hui cours Louis Pons-Tande), et qu'il est occupé par un locataire nommé Maurice Genis, cabaretier et roulier.

Abraham Louis semble avoir acheté le n° 124 de la section B en 1792 ou en 1793. Il habite là une maison à colombages, aujourd'hui très délabrée, dotée d'un étage à encorbellement, qui donne sur la rue du grand faubourg Saint Jammes (aujourd'hui avenue Victor Hugo), alors très commerçante ; et dotée aussi d'un jardin qui ouvre passage sur la promenade d'Amont (aujourd'hui cours Louis Pons-Tande), non loin de la rue de la porte del Rumat (aujourd'hui rue des Pénitents blancs).

Il s'y trouve logé à proximité de sa boutique de l'auberge Campagne, et c'est de là qu'il se rend au café où, le 21 germinal an III (10 avril 1795), une violente dispute l'oppose à Guillaume Paul Benoît Malroc de Lafage, fils de Guillaume Dominique Malroc de Lafage[1], maire de Mirepoix de 1791 à 1792.

Le café en question est celui de Jean Baptiste Pas, situé rue de la porte del Rumat (aujourd'hui rue des Pénitents Blancs) et rue Cambajou (aujourd'hui rue du Gouverneur Laprade), au n° 120 de la section C, ou au n° 175-169 du plan 2, ancien style. Ce café dispose ainsi de deux entrées. Celle qui se trouve située rue porte del Rumat donne directement sur la maison du Citoyen et de la Citoyenne Pas, le couple de

1. Petit-fils d'un chaudronnier qui a fait fortune dans le commerce du fer, fils de Dominique Malroc, marchand, qui, après avoir acheté une part de la seigneurie de Lafage, se fait appeler Malroc de Lafage.

cafetiers. Celle qui se trouve située rue Cambajou donne via un passage étroit sur un jardin clos qu'il faut traverser pour gagner la maison, maison à l'intérieur de laquelle les clients se replient durant les jours froids. Venant de sa maison à lui, située à proximité de la rue de la porte del Rumat, Abraham Louis est entré au café Pas, ce 21 germinal an III (10 avril 1795), sensément du côté de cette rue-là.

L'officier muncipal chargé de rédiger le procès-verbal de la dispute qui va bientôt éclater, rapporte ici, d'après le témoignage d'Abraham Louis, les circonstances qui président à la dispute en question :

> *Abraham Louis étant au café chez la citoyenne Pas, et le citoyen Paul Malroc, fils de Guillaume, ayant entrouvert la porte du jardin pour entrer dans la salle, le vent qui soufflait aurait emporté les assignats qui étaient sur la table, sur quoi le dit Abraham aurait invité le dit Malroc à fermer la porte*[1]*…*

Le 7 fructidor an VI (24 août 1798), Abraham Louis, « marchand, habitant la commune de Mirepoix depuis plusieurs années », vend à Jean Petitpied, cafetier, habitant la commune de Fanjeaux, département de l'Aude, « moyennant le prix et somme de 4 700 francs en numéraire métallique », « une maison en chartreuse et jardin contigu qu'il jouit dans la ville de Mirepoix le long de la promenade du nord (aujourd'hui cours du Colonel Petitpied), anciennement appelée les escoussières ; confrontant en corps de levant les héritiers Estupuy, de midi la promenade, de couchant Victor Comolera, d'aquilon rue dite de la Trinité ». Cette maison n'existait pas en 1766 ; elle sera édifiée entre 1766 et l'an VII. La vente se fait chez Maître Jean Paul Germain Combes, notaire public. Abraham Louis, qui n'a pas habité la dite maison, retire sans doute ici le fruit d'un placement judicieux. Toujours chez le même notaire, un document au moins, daté du 29 germinal an VII (18 avril 1799), indique qu'Abraham Louis exerçait également la fonction de prêteur :

1. Pour le récit de ce qui advient ensuite, voir *infra*, chap. suivant.

> *L'an VII de la République une et indivisible et le vingt-neuvième jour du mois de germinal […], fut présent le Citoyen Pierre Marfan, sergent de la 85e demi-brigade, natif et habitant de Pamiers, même département de l'Ariège, lequel de gré a par le présent déclaré à nous notaire et témoins, être débiteur envers le Citoyen Abraham Louis, marchand patenté pour l'an VII sous le n°* [blanc], *habitant de Mirepoix, ici présent stipulant et acceptant, en la somme de cent quatre-vingt-deux francs cinq centimes en numéraire métallique du cours, qu'il a reçu comptant aujourd'hui dudit Louis aux dites espèces, et qu'il promet de lui payer dans un mois prochain, fixe à compter de ce jour*[1]*…*

Dans l'état de la population de Mirepoix en l'an VIII (23 septembre 1799 - 22 septembre 1800), sans doute au titre de locataire, le nom d'Abraham Louis, « marchand », figure sous ceux d'Anne Fontès, cinquante-quatre ans, veuve Rives Lange ; de Julie Rives, dix-neuf ans, sa fille ; et de Paul Rives, treize ans, son fils. Anne Fontès demeure au n° 100 de la section A, ou au n° 68 du plan 3, ancien style. Il s'agit d'une partie de la maison dite « des têtes », qui a servi de maison consulaire au XVIe siècle, et qui se distingue des autres maisons du Grand Couvert par les célèbres cent-quatre sculptures grotesques dont s'ornent, sous l'encorbellement, les abouts des sommiers perpendiculaires au poitrail. Cette maison appartenait en 1766 à Marianne Bataille, veuve et héritière de feu Guillaume Malroc, marchand qui a fait fortune dans le commerce du fer, consul de Mirepoix en 1726, par ailleurs oncle de Guillaume Dominique Malroc de Lafage, qui sera maire de Mirepoix de 1791 à 1792, et grand-oncle de Guillaume Paul Benoît Malroc de Lafage, fils de ce dernier.

Anne Fontès Rives Lange tient là, sous le Grand Couvert, « maison et boutique ». Abraham Louis est locataire de la boutique. Il se trouve ainsi immédiatement voisin de Guillaume Paul Benoît Malroc de Lafage, qui tient, lui, sous le nom de *Malroc Frères marchands*, « maison et boutique » au n° 102.

---

1. Archives départementales de l'Ariège, Mirepoix, notaire : Jean Paul Combes, 5E 3550.

Quatre ans plus tard, comme indiqué par l'état de la population de Mirepoix en 1804, Abraham Louis occupe cette fois, au titre de sa boutique, toujours sous le Grand Couvert, le n° 116 de la section A, ou le n° 71 du plan 3 ancien style, qui a appartenu jusqu'à la Révolution à Jacques Bonnans, avocat, puis, sous la Révolution, à Jacques Donezan, syndic national. Il s'agit là encore d'une belle maison à colombages, qui jouxte au centre du Grand Couvert, l'ancienne « maison commune » du XVIIe et du XVIIIe siècle, reconnaissable aujourd'hui aux restes d'une enseigne « Epargne », du nom d'une vieille épicerie, aujourd'hui disparue.

À noter qu'à partir du 20 août 1811, Jean Campagne se charge du n° 100 de la section A, moitié de l'ancienne maison « des têtes », en remplacement d'Anne Fontès Rives Lange. L'arrivée du dit Jean Campagne au n° 100 de la section A coïncide avec la date à partir de laquelle Abraham Louis commence de solder ses affaires mirapiciennes, avant de quitter la ville et de s'installer ailleurs, sans qu'il ait dit où. Jean Campagne, avec qui Abraham Louis entretenait des liens d'amitié, le savait peut-être, mais il n'en a pas livré mot.

L'état de la population de Mirepoix en 1811 comporte encore le nom d'Abraham Louis à la page 23, mais il ne donne pas d'adresse, ni aucun autre renseignement. L'homme aura ainsi vécu dix-neuf ans à Mirepoix sans rien livrer jamais du secret dans lequel s'enveloppaient son passé, ses attaches, le chemin de vie qu'il poursuivait.

vii.

à mirepoix, abraham louis jacobin

GASTON ARNAUD, dans *Histoire de la Révolution dans le Département de l'Ariège (1789-1795)*, mentionne quelques incidents relatifs à l'engagement politique d'Abraham Louis à Mirepoix et au conflit que celui-ci entretient avec la « jeunesse dorée » du Mirepoix de 1795. Ces incidents surviennent sur fond de réaction thermidorienne. Les comités révolutionnaires, dont celui auquel appartenait Abraham Louis, viennent d'être dissous, le 1er ventôse an III (19 février 1795). Les attentats se multiplient contre des individus isolés et, en pluviôse et ventôse an III (février-mars 1795), ils tournent à la Terreur blanche.

Le 21 germinal an III (10 avril 1795), une dispute éclate à Mirepoix, au café Pas, entre le Citoyen Abraham Louis et le ci-devant Guillaume Paul Benoît Malroc de Lafage, ou, plus usuellement, le ci-devant Paul Malroc. Gaston Arnaud rapporte la dispute en ces termes :

> Abraham Louis entrait dans une colère folle toutes les fois qu'il rencontrait d'anciens détenus. Un blanc-bec surtout, le fils Malroc, qui avait servi dix-huit mois *dans les fourrages* et qui était à Mirepoix sans permission, l'exaspérait. Il ne pouvait aller au café sans l'y trouver et c'étaient chaque jour des scènes pénibles.
>
> Abraham Louis prenait sa tasse dans un coin, la jeunesse dorée jouait au billard. Malroc disait à ses camarades : « Si tout le monde pensait comme moi, ce bougre-là

> ne m'aurait pas fait mener moi et mes parents à la guillotine. » — « Est-ce à moi que vous vous adressez ? » lui demandait Abraham Louis. — « Tu es un foutu gueux, lui répondait Malroc, et vous tous, qui avez signé pour me faire arrêter, vous êtes de foutus coquins ; s'il y avait plusieurs personnes comme moi, nous arracherions les entrailles du comité. » Abraham Louis bondit de sa chaise : « Foutre, dit-il, si vous avez quelque chose contre moi, sortez. » Il leva sur lui son bâton, mais on les sépara.
>
> Malroc ne sortit pas et les jeunes déserteurs continuèrent à traiter Abraham Louis de « Jean foutre, de viadazé [1], de foutu gueux et de foutu coquin. » « Ton temps est passé, lui disait-on, tu regrettes que les Jacobins n'aient pas eu le dessus, tu ne peux plus faire de victimes, comme tu en as fait par le passé. Les comités, avec un masque de patriotisme, ont fait mitrailler, fusiller, noyer, guillotiner. » Abraham Louis grommelait : « Les membres du comité sont d'honnêtes gens et vous, vous êtes des Jean foutre [2]. »

La vindicte que Paul Malroc voue aux anciens membres du Comité de surveillance résulte des avanies que Guillaume Dominique Malroc, son père, et lui-même ont essuyées depuis 1792.

Élu maire de Mirepoix en 1791, Guillaume Dominique Malroc de Lafage (1731-1800), le père, suite aux graves affrontements survenus dans la ville les 12 et 13 fructidor an II (29 et 30 août 1792) entre les officiers municipaux et les volontaires de la garde nationale, se voit démis de ses fonctions, accusé de forfaiture et incarcéré à Pamiers. Ses biens sont mis sous séquestre, en vertu d'un acte daté du 3e sans culottide an II (19 septembre 1794), signé, entre autres, du nom d'Abraham Louis.

Guillaume Dominique Malroc de Lafage, fils cadet, tente en 1793 d'émigrer. Arrêté à Sète, aussitôt acheminé vers Paris, il s'évade à Pont Saint-Esprit et regagne bientôt Mirepoix.

---

1. *Viadazé* ou *vièt d'ase*, en occitan : verge d'âne ; imbécile.

2. Gaston Arnaud, *Histoire de la révolution dans le département de l'Ariège (1789-1795)*, Imprimerie Librairie Edouard Privat, Toulouse, 1904, p. 577-578.

Le Comité de surveillance presse alors les autorités de traduire les Malroc, père et fils, devant le tribunal révolutionnaire. Tous deux font partie de la charrette qui part pour Paris le 26 messidor an II (14 juillet 1794). Ils n'échappent à la guillotine qu'en raison d'un retard opportun du convoi. Celui-ci n'arrive à Paris que le 3 fructidor an II (20 août 1794), soit trois semaines après la chute de Robespierre le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Ecroués à la Conciergerie, les Malroc, père et fils, sont acquittés par le tribunal le 22 brumaire an III (12 novembre 1794). Guillaume Dominique Malroc, le père, mourra en 1800 des fatigues précédemment endurées.

Soumis à la conscription comme tous les célibataires de sa génération, Paul Malroc, fils cadet, déserte rapidement la planque qu'il s'est trouvée dans les fourrages. Il rassemble autour de lui une bande de muscadins – perruques blondes et collets noirs – qui traquent les anciens Jacobins, multiplient à cette fin les provocations dans les cafés, et usent volontiers d'une canne, dite « pouvoir exécutif », sur le dos des ex-« buveurs de sang ».

Rappelant ici qu'à Lyon, Nantes, Marseille, Paris, « les comités, avec un masque de patriotisme, ont fait mitrailler, fusiller, noyer, guillotiner, » Paul Malroc ne pardonne pas à Abraham Louis, *alias* le Comité de surveillance de Mirepoix, de les avoir, en 1794, envoyés, son père et lui, « à la guillotine ».

Les témoins de l'altercation du 21 germinal an III (10 avril 1795) entre Abraham Louis et Paul Malroc ont été nombreux. Leurs dépositions se trouvent consignées dans le registre municipal. Elles fournissent divers renseignements sur l'aménagement du café et sur ce qu'y faisaient les uns et les autres avant l'arrivée de Paul Malroc. Le procès-verbal établi à la suite de cette altercation fournit, de façon contradictoire, le témoignage de chacun des protagonistes concernés.

Il faisait froid encore en cet après-midi du 21 germinal an III (10 avril 1795). Un feu brasillait dans la cheminée. La plupart des clients prenaient le café ; d'autres étaient occupés à jouer dans la salle de billard. Le citoyen Pierre Cairol Caramang, « étant chez la citoyenne Pas à prendre le café,

vit que le citoyen Louis comptait des assignats à la citoyenne Pas sur un buffet à côté de la porte du jardin… » Le citoyen Maurice Arexy précise qu'étant « assis sur le buffet de la citoyenne Pas, le citoyen Abraham Louis avait sur le buffet payé six cents livres à la citoyenne Pas... » On sait qu'entre autres activités, Abraham Louis exerçait la fonction de banquier, ou de prêteur.

La dispute, au dire des témoins, suit du coup de vent qui, causé par l'ouverture impromptue de la porte du jardin, fait envoler les assignats posés sur le buffet de la citoyenne Pas. C'est le citoyen Paul Malroc qui entre. Il vient sans doute, via la rue du Coin de Cambajou (aujourd'hui rue du Gouverneur Laprade), de l'hôtel particulier familial, sis rue Courlanel (aujourd'hui rue Maréchal Clauzel), à courte distance de la rue du Coin de Cambajou.

Deux heures plus tard, l'officier municipal enregistre à la maison commune la déposition d'Abraham Louis :

> *Le citoyen Paul Malroc, fils de Guillaume, ayant entrouvert la porte du jardin pour entrer dans la salle, le vent qui soufflait aurait emporté les assignats qui étaient sur la table ; sur quoi, il [Abraham Louis] aurait invité le dit Malroc à fermer la porte ; que ce dernier lui aurait répondu d'un ton de hauteur et de colère, disant qu'il [Paul Malroc] était surpris de ce qu'il [Abraham Louis] lui avait adressé la parole, ajoutant « Tu es un foutre gueux, et un tas de foutus coquins qui avez signé pour arrêter et condamner ; il [Paul Malroc] a ajouté que s'ils étaient plusieurs comme lui [Paul Malroc], ils arracheraient les entrailles au comité ; à quoi ajoutant la menace il aurait porté le poing au visage et levé le bâton contre lui [Abraham Louis], déclarant, dont il [Abraham Louis] aurait été frappé si le citoyen Antoine Rivel ne s'était mis entre deux ». En preuve de quoi il aurait donné pour témoins les citoyens Me Arexy, Antoine Rivel, Paul Combes, Cairol Caramang, la femme Pas, le citoyen Cailhau, et a signé…*

Après avoir consigné la déposition d'Abraham Louis, l'officier municipal enregistre maintenant celle de Paul Malroc :

> *Étant entré dans le café du Citoyen Pas par la porte du jardin à l'heure de deux de l'après-midi, il [Paul Malroc] a*

été insulté par le citoyen Louis dit le Juif, qui lui a dit ces mots avec un ton d'arrogance et d'impéritie qu'un terroriste seul du régime de Robespierre pourrait employer : « Que foutre, vous fermez la porte ! » Surpris avec raison de ces propos malhonnêtes, il lui a témoigné son indignation, en disant qu'il était étonné qu'il [Abraham Louis] lui adressait la parole après qu'il [Abraham Louis] l'avait poursuivi si cruellement ainsi que sa famille pendant tout le temps qu'il [Abraham Louis] avait resté en place. Le citoyen Louis, offusqué de cette réponse, s'est porté à le qualifier de Jean foutre, lui a donné plusieurs autres épithètes de cette nature, et courait sur lui pour le frapper après l'avoir préalablement provoqué, lorsque le citoyen Antoine Rivel l'a saisi [Louis Abraham] pour l'en empêcher. Il [Paul Malroc] a répondu à toutes ses invectives et provocations en disant que si tout le monde pensait comme lui [Paul Malroc], ils le [Abraham Louis] rappelleraient bientôt aux principes d'humanité et de justice qu'il [Abraham Louis] avait proscrits si longtemps. Il [Paul Malroc] donne pour témoins le citoyen Cairol Caramang, Antoine Rivel, Alexis, Cailhau, Alibert, Paul Combes, et le citoyen Pas. Après quoi il a signé[1]*…*

On remarque au vu de ces deux témoignages qu'il y a des inexactitudes dans le récit que fait Gaston Arnaud de l'algarade du café Pas. Dont une, fâcheuse, concernant l'usage du bâton. Même si la lecture des dépositions d'Abraham Louis et de Paul Malroc permet de renvoyer les deux protagonistes de l'affaire dos à dos, elle montre que, si quelqu'un a pu lever ici un bâton, n'en déplaise à Gaston Arnaud, ce n'est pas Abraham Louis. Paul Malroc, dans le cas contraire, n'eût pas manqué de le dénoncer. Abraham Louis dit de Paul Malroc que celui-ci « lui aurait porté le poing au visage et levé le bâton contre lui ». Paul Malroc dit d'Abraham Louis que celui-ci « courait sur lui pour le frapper ». Cela ne veut pas dire qu'Abraham Louis n'ait pas été, lui aussi, porteur d'un bâton. Auquel cas, il semble qu'il ne l'ait pas levé contre Paul Malroc.

1. Archives dép. de l'Ariège, registre municipal de Mirepoix, an III - an VIII, 21 germinal an III (10 avril 1795).

La déposition de Louis Abraham donne à penser que Paul Malroc, qui a « levé le bâton contre lui », se propose d'entraîner à sa suite une bande de muscadins avides d'en découdre. Fils de familles nobles ou bourgeoises, « petits maîtres musqués », les muscadins se constituent alors en bandes pour attaquer et rosser, à l'aide du bâton dit « pouvoir exécutif », les anciens « terroristes » et autres « buveurs de sang ». Paul Malroc lui-même use d'un « ils » menaçant pour désigner ceux qui pourraient bien entreprendre, comme lui, de rappeler les dits « buveurs de sang » aux « principes d'humanité et de justice », et de quelle façon.

La déposition de Paul Malroc, quant à elle, entend faire droit à la juste colère de ceux qui, dénoncés par le Comité de surveillance de Mirepoix, ont été déportés en charrette à Paris et, au terme d'un pénible voyage d'un peu plus d'un mois (26 messidor an II / 14 juillet 1794 – 3 fructidor an II / 20 août 1794), jetés en prison, dans l'attente de leur comparution devant le Tribunal révolutionnaire. Il y avait dans la charrette onze mirapiciens : « Malroc, surnommé Lafage, Rivel fils, Rouvairollis père, Simorre, Denat, Montfaucon, Rivel père, Dufrène et Vidalat », tous prévenus d'être auteurs ou complices des mouvements séditieux excités dans la commune de Mirepoix, les 28, 29 et 30 août 1792, ainsi que « Pouget et Malroc fils », qui avaient tenté d'émigrer.

Les propos rapportés ci-dessus datent des jours troublés qui suivent à Mirepoix l'annonce de l'échec de l'insurrection parisienne du 12 germinal an III (1er avril 1795) contre le nouveau pouvoir thermidorien. Les émeutiers, qui réclamaient du pain et l'application de la Constitution de l'an I (1793), ont été violemment dispersés par les troupes du général Jean Charles Pichegru.

Abraham Louis, qui a fait partie de la société populaire anciennement mise en place par le très jacobin Gabriel Clauzel, et qui affiche ici son statut de « Crêtois », cultive résolument le langage des Sans-Culottes, ou, comme le note Gaston Arnaud, la « langue du Père Duchesne ». Mais le ci-devant Paul Malroc de Lafage, qui traite Abraham Louis

de « bougre », au vieux sens de « sodomite », ne donne pas non plus dans le style châtié.

L'époque est aux gros mots, compulsifs ou calculés. Abraham Louis, au dire de Paul Malroc, salue l'entrée de ce dernier par un « Foutre, vous fermez la porte ! » ; après quoi, un peu plus tard, il traite le même Paul Malroc de « Jean foutre ». Paul Malroc quant à lui, au dire d'Abraham Louis, traite ce dernier de « foutre gueux », et invoque à propos des membres de l'ancien Comité de surveillance « un tas de foutus coquins ».

La façon d'Abraham Louis semble ici plutôt calculée. Proche de celle du Père Duchesne, elle dénote chez cet animal politique à la fois le sens de la posture et la force du tempérament. Mais il s'agit peut-être là aussi, par effet de décharge violente, d'une manifestation des forces pulsionnelles qui meuvent les individus dans le cadre des révolutions et qui font aux yeux de Sigmund Freud toute l'énigme de la Révolution française. « J'ai une vue d'ensemble de Paris », écrit Freud à Martha, son épouse, depuis la capitale, « et je pourrais comparer cette ville à un Sphinx gigantesque et pimpant qui dévore tous les étrangers incapables de résoudre ses énigmes. Cette ville et ses habitants n'ont vraiment rien qui me rassure, je crois ces gens possédés tous par mille démons et je les entends crier « À la lanterne ! » et « À bas un tel ! » Je crois qu'ils ignorent pudeur et peur. […] C'est le peuple des épidémies psychiques, des convulsions historiques de masse et il n'a pas changé depuis *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo.[1] »

Il se peut, si l'on en croit Paul Malroc, que, dans l'algarade du 21 germinal an III (10 avril 1795), Abraham Louis ait fait mine de le frapper, ou encore qu'il l'ait effectivement frappé. Comptant que la meilleure défense, c'est l'attaque, Abraham Louis aurait pu devancer ainsi le risque du coup de bâton.

L'homme est, semble-t-il, un lutteur, habitué à l'adversité par ses engagements politiques, et plus encore peut-être par sa condition de Juif, isolé dans un milieu qui le tolère

1. Sigmund Freud, *Correspondance 1873-1939*, éd. Gallimard, 1966, p. 186.

sans l'avoir toutefois jamais véritablement intégré. C'est un homme de conviction aussi, qui, d'un mot en forme de cri du cœur, s'érige en défenseur de la droite vertu républicaine face aux lazzi de la « jeunesse dorée » et autres « blancs-becs » tels que Paul Malroc : « Les membres du comité sont d'honnêtes gens, et vous, vous êtes des Jean foutre… »

Abraham Louis, sectateur de la vertu républicaine, ne s'est pas montré exempt de malignité toutefois dans le contexte politiquement surpuissant du Comité de surveillance de Mirepoix. Comme le bonheur est alors « une idée neuve en Europe », le pouvoir politique est pour « le Juif Louis » un exercice très neuf. Il a joui, sans états d'âme, d'un tel exercice, et il en a abusé sans doute, puisque les membres du nouveau conseil municipal lui reprocheront bientôt, dans le cadre du procès fait à l'ancien maire Gabriel Clauzel, d'avoir pris part et plaisir à des vexations ainsi qu'à des arrestations arbitraires.

On relève dans le registre municipal trace de telles vexations. Voici, par exemple, l'une d'entre elles, consignée à la date du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794) :

> *Devant nous, maire et officiers municipaux, sont comparus dans la grande salle de la maison commune les citoyens Abraham Louis, Clauzel aîné, Antoine Doumenc et Michel Rougail, qui ont dénoncé à la municipalité le citoyen Joseph Jouy, dit Baratte, pour avoir troublé l'ordre de la société et avoir résisté opiniâtrement à la voix de son président qui le rappelait à l'ordre, à quoi il a résisté à plusieurs reprises, parce que la parole lui avait été interdite avant*[1]…

Le citoyen ainsi dénoncé doit à Abraham Louis et autres partisans de l'ordre républicain une admonestation publique. Il rejoint de fait la cohorte de ceux qui, à Mirepoix, ne portent pas Abraham Louis dans leur cœur. Encore s'agit-il là d'un euphémisme. Des onze membres de l'ancien comité de surveillance, au demeurant tous comptables des vexations et arrestations susdites, Abraham Louis est, avec le « sanguinaire Vidal », celui qui concentre sur sa personne la détestation

1. Archives dép. de l'Ariège, EDT, registre municipal de Mirepoix, An III-An VIII, 21 vendémiaire an III.

principale. Lâché plus tard par les autres membres du Comité, qui diront-ils, « n'avaient pas eu le courage de s'opposer » aux abus désormais condamnés, il fait probablement alors fonction de bouc émissaire.

On ne relève dans les épisodes relatés ci-dessus aucun propos antisémites. Paul Malroc, au café Pas, use toutefois du mot « bougre » dans son acception ancienne, lourdement offensante : « Si tout le monde pensait comme moi, ce bougre-là… » La formule introductrice, « si tout le monde pensait comme moi », recouvre elle-même, concernant la personne d'Abraham Louis, une possible allusion à quelque chose que le « fils Malroc » tait ici, cependant qu'il dénonce le personnage politique et son oeuvre malfaisante.

Paul Malroc, à propos d'Abraham Louis, n'est sûrement pas le seul dans le Mirepoix de 1795 à penser ce qu'il ne dit pas. L'Assemblée constituante a certes accordé aux Juifs du Midi, en janvier 1790, puis aux Juifs d'Alsace, en septembre 1791, la citoyenneté ainsi que les droits politiques y afférents. Mais elle ne l'a pas fait sans débats ni résistances fortes, et la vieille méfiance héritée de la tradition médiévale subsiste encore à l'encontre des Juifs.

Désarmé le 3 floréal an III (22 avril 1795) comme tous les autres membres de l'ancien Comité de surveillance de Mirepoix, Abraham Louis se trouve soumis ensuite, lui seul, à l'obligation de se présenter chaque jour à la maison commune et de signer là un registre de présence. On repère ainsi sur ce registre qu'Abraham s'est présenté à la mairie de Mirepoix les 23, 24, 26, 27 et 28 floréal an III (12-17 mai 1795).

Gêné par cette obligation qui nuit à son activité de marchand, Abraham Louis se plaint auprès du Département de l'injustice qui lui est faite. L'affaire remonte à la Convention nationale, et Abraham Louis obtient gain de cause. Le 12 prairial an III (31 mai 1795), il est « autorisé à voyager dans l'étendue de la République pour les affaires de son commerce, quoique sa Municipalité l'ait obligé de se présenter journellement devant elle, parce qu'il avait été membre du Comité révolutionnaire de Mirepoix ». Il reprend alors sans autres encombres ses activités habituelles.

Bien que, dans le cadre du Comité de surveillance, il ait pu prendre part à des vexations et à des arrestations arbitraires, Abraham Louis n'a pas été tout uniment le fanatique qu'on a dit dans le Mirepoix de 1795. À preuve, l'épisode qui suit, daté de l'an II.

Gabriel Clauzel, marchand drapier, maire de Mirepoix de 1790 à 1791, puis en 1795, ardent jacobin, partisan de la terreur robespierriste, responsable du Comité de surveillance qui se charge de faire régner la dite terreur, a longtemps poursuivi, entre autres victimes de sa passion politique, Jean Pierre Mailhol, curé assermenté de Mirepoix, par ailleurs beau-frère d'Etienne Rouger, notaire bien connu sur la place de Mirepoix, membre du conseil municipal à la veille de la Révolution, père de Jean Marie Raymond Rouger, maire de Mirepoix de 1792 à 1794, puis en 1797, représentant de la tendance girondine qui a tenté de préserver la commune des excès du pouvoir jacobin.

Le 19 ventôse an II (9 mars 1794), Guillaume Chaudron-Rousseau, représentant du peuple, qui réprouve les mesures tolérantes prises par Paganel, autre représentant du peuple, ancien curé de Nouaillac (Lot-et-Garonne), concernant l'utilisation des lieux de culte, nomme Jean-Baptiste Fontès, membre du Comité de surveillance de Mirepoix, maire de la commune en lieu et place de Jean Marie Raymond Rouger, qui, avec le soutien de son oncle Jean Pierre Mailhol, s'est opposé au changement d'affectation de la cathédrale, d'où à la transformation de cette dernière en temple de la Raison.

Fort de l'aval de Chaudron-Rousseau, Gabriel Clauzel tente alors de faire arrêter Jean Pierre Mailhol. Faute de pouvoir saisir le prêtre, qui a fui dans l'Aude, il fait incarcérer la sœur de ce dernier, Marie Xavier Mailhol, épouse d'Etienne Rouger. Finalement appréhendé le 15 mars 1794, Jean Pierre Mailhol sera libéré le 20 ventôse an III (10 mars 1795).

Depuis sa prison, Jean Pierre Maihol adresse au Comité de sûreté générale de la Convention nationale et aux juges une pétition émouvante :

Mon ennemi, que la haine aveugle, me reproche d'avoir repris mes fonctions, alors que personne ne m'a interdit de

les exercer ; j'ai obéi au cri de ma conscience et il me traite de fanatique !

[…] Or, je suis moi si tolérant, si conciliant, que je dis en chaire : que l'on promette de ne pas ravager l'église et de ne pas y proférer en chaire des blasphèmes, nous pourrions nous servir du même local à diverses heures, la religion naturelle est la sœur de la religion chrétienne ; vous prêcheriez les vertus morales, moi les vertus surnaturelles, et nous ferions tous en paix le bien de la République. Y a-t-il en cela de quoi me criminaliser et me punir ? Ne faudrait-il pas étudier cette idée au grand contentement du peuple français chrétien et non chrétien[1] *?*

Jean Pierre Mailhol, dans cette supplique, fait allusion à un « juif », point autrement nommé, qui n'est autre qu'Abraham Louis. Le peu de mots que Jean Pierre Mailhol dédie à Abraham Louis, éclaire d'un jour neuf ce personnage difficile à cerner. On sait qu'en 1792, Abraham Louis, ardent jacobin lui aussi, a été introduit au Comité de surveillance de Mirepoix par Gabriel Clauzel, et qu'il passe pour avoir été le plus fanatique des membres de ce Comité. Or Jean Pierre Mailhol, dans sa pétition, fait à ce fanatique prétendu crédit d'une modération qui l'honore et qui, en l'occurrence, surprend.

Accusé d'avoir « intrigué au club contre le temple de la Raison », Jean Pierre Mailhol revient ici sur ce qui s'est joué entre le « Juif » et lui, lors d'une mémorable séance du club en question :

Fontès propose de prendre l'église de paroisse pour temple de la Raison, opposition générale du peuple : laissez-nous notre église, elle est unique, qui osera nous en chasser, payons un temple de la Raison ailleurs. Contentons le peuple, dit alors un juif, j'offre deux cents livres… J'en offre autant, dis-je après lui, honteux de m'être laissé précéder par ce bon

1. La pétition du curé Mailhol, qui date de 1794, se trouve citée par Joseph-Laurent Olive, in *La Révolution de 1789 à Mirepoix (Ariège)*, imp. du Champ de Mars, Saverdun, 1981, p. 228-234. Elle est conservée aux Archives nationales, cote : AF/II/18, Comité des pétitions et correspondances : registre des procès-verbaux 1792 (17 octobre) / an IV (17 vendémiaire).

Israélite… Et moi cinq cents, dit le maire… Et, le peuple se boursillant, il y eut sept cents livres de cotisées pour cet objet. Voilà tout mon crime et celui du maire déposé et remplacé par Fontès quand on a pris l'église pour l'intolérant et exclusif culte de la Raison, qui n'est pas celui de l'Eternel[1].

« Ce bon Israélite », ainsi que le nomme Jean Pierre Mailhol, c'est le « foutre gueux » que Guillaume Paul Benoît Malroc de Lafage tente de bâtonner le 21 germinal an III (10 avril 1795), au café Pas.

« Est-il bon ? Est-il méchant ? » Je reprends ici à propos d'Abraham Louis, membre du Comité de surveillance de Mirepoix et du parti des « Enragés », la question que Diderot, dans la comédie éponyme, se pose, sans le dire, de soi à soi.

Abraham Louis était-il « bon », comme veut ici l'Abbé Mailhol ? Ou était-il un « buveur de sang » ? L'homme Abraham Louis reste trop mal connu pour qu'on en puisse rien savoir. Il ressort en tout cas du récit de Jean Pierre Mailhol que le très jacobin Abraham Louis ne partageait pas le fanatisme antireligieux de son ami Gabriel Clauzel, et que, demeurant capable d'entendre la voix du peuple, il se souciait de « contenter » le peuple en question, autrement qu'y prétendaient Gabriel Clauzel et Saint-Just, son inspirateur.

Est-ce par opportunisme ou par esprit de tolérance qu'Abraham Louis offrait ici deux cents livres pour « payer à Mirepoix un temple de la Raison ailleurs » qu'à la cathédrale Saint-Maurice ? N'est-ce pas plutôt parce que, soucieux de l'émancipation de sa communauté d'origine, ce « bon Israélite » entendait l'exercice d'une telle émancipation dans le champ d'une citoyenneté conçue, de façon pragmatique, comme mode de participation à l'universel concret ?

---

1. *Ibid.*

viii.

de bordeaux à mirepoix, abraham louis et abraham louis

Y a-t-il eu dans le même temps deux Abraham Louis ? En tout cas, je n'en ai pas trouvé trois, ni davantage, mais un seulement, ou deux ? sous le même nom, à Bordeaux et à Mirepoix. Mais, s'agit-il de Mirepoix, Haute-Garonne, comme veut l'officier d'état-civil qui, en l'absence d'Abraham Louis, le 29 brumaire an IX (20 novembre 1800), lui prête cette adresse-là sur l'acte de mariage d'Abigaïl Louis ? Ou s'agit-il de Mirepoix, Ariège, où Abraham Louis a vécu de 1792 à 1812 et où sa présence se trouve attestée par un grand nombre d'actes enregistrés dans les archives municipales et notariales ?

Faute d'avoir trouvé aucune trace de la présence d'Abraham Louis à Mirepoix, Haute-Garonne, je déduis de l'acte de mariage d'Abigaïl Louis, qu'Abraham Louis, père de la mariée, demeurait plutôt à Mirepoix, Ariège. Auquel cas, l'Abraham Louis de Bordeaux et celui de Mirepoix, Ariège, ne seraient qu'une seule et même personne. J'en ai au demeurant l'intime conviction. Mais j'admets que l'adresse en Mirepoix, Haute-Garonne, telle que consignée le 29 brumaire an IX (20 novembre 1800) par l'officier municipal bordelais, continue de faire peser sur ma conviction une hypothèque qui demeure à ce jour impossible à lever.

Si, comme je le crois, l'Abraham Louis de Mirepoix, Ariège, est le père d'Abigaïl Louis et l'époux de Rachel Lopes

Peigne, la migration de la famille Alvares-Louis à Toulouse suivrait probablement en 1807 d'un besoin de rapprochement familial. Peut-être Benjamin Alvares s'installe-t-il en 1807 à Toulouse en vertu de quelque opportunité professionnelle qu'on ne sait pas. Celle-ci a pu lui être signalée par Abraham Louis, qui, tenant boutique de mercerie à Mirepoix et servant probablement de facteur aux fabricants drapiers de cette ville, entretient nécessairement des relations d'affaires avec les grossistes toulousains. Peut-être Benjamin Alvares espère-t-il se rapprocher de ce beau-père lointain, voire même s'essayer à quelque association avec cet homme d'expérience, âgé alors de soixante-trois ans. Peut-être Abigaïl Louis, et plus encore Rachel Lopes Peigne-Louis, aspirent-t-elles à quelque renforcement de la cellule familiale. D'autant qu'à Bordeaux, entre 1801 et 1807, le jeune couple formé par Benjamin Alvares et Abigaîl Louis s'est enrichi de la présence de quatre enfants, Abraham Hercule, Aaron Cadiche, Rachel Amainte, Jacob Chevalier, et qu'une petite Rebeca lui viendra encore à Toulouse, rue du Trou, le 8 mai 1809.

On sait qu'Abraham Louis se rendait fréquemment à Toulouse. Le fait se trouve mentionné dans le registre municipal à la date du 21 germinal an III (10 avril 1795). La rumeur publique disait qu'Abraham Louis se rendait à Toulouse « pour y prendre les ordres », ceux du parti jacobin, s'entend. C'était là prêter au « Juif » de Mirepoix un entregent politique qu'il n'avait peut-être pas. Marchand mercier, Abraham Louis se rendait plus évidemment à Toulouse pour passer commande auprès des grossistes. Et, comme il portait sur lui chaque fois de fortes sommes en numéraire, il faisait route en compagnie d'un gendarme, assigné ici à la fonction de porteur de dépêches. Encore empruntaient-ils pour cheminer ensemble de Mirepoix à Pamiers, la route vieille qui circule au flanc des collines sur la rive droite de l'Hers et qui offre une vue plongeante sur la rive gauche ainsi que sur la route neuve, où se fomentaient alors la plupart des embûches.

Mais le 4 germinal an VIII (mardi 25 mars 1800), probablement avertis, Jean Dabail et sa bande les attendent près de Pamiers, au débouché de la route vieille, et la présence du

gendarme Rives ne suffit pas à empêcher l'assaut des bandits. Contrairement au gendarme Rives, qui se trouve frappé d'une blessure à la cuisse, Abraham Louis sort indemne de cette aventure. Deux semaines plus tard, le 16 germinal an VIII (6 avril 1800), faisant ainsi montre d'un robuste sang-froid, il conduit l'une des colonnes mobiles mandatées par le préfet pour la traque de la bande à Dabail.

À Toulouse, Abraham Louis se rendait probablement dans l'un ou l'autre des quartiers qu'habitait alors la population juive. Celle-ci, durant la période de transition qui va du Directoire au Premier Empire, vivait pour l'essentiel dans les deux quartiers suivants :

- Alentours du musée des Augustins, entre l'église Saint Jérôme au nord, l'église Saint Etienne à l'est, la place des Carmes au sud, et l'église de la Dalbade à l'ouest : place Montardy; rue des Pénitents Noirs (aujourd'hui rue Saint Jérôme); rue Boulbonne; rue Riguepels; place Saint Etienne; rue du Trou (aujourd'hui rue des Trois Banquets); rue Peyras; rue des Lages (aujourd'hui partie de la rue Malaret et de la rue d'Astorg); rue de la Trinité; rue des Chapeliers (aujourd'hui partie de la rue des Filatiers).
- Alentours de la place du Capitole : rue de l'Orme Sec (aujourd'hui rue Romiguières); rue des Lois.

À ces deux localisations centrales venaient s'ajouter deux places excentrées : rue Bonaparte (aujourd'hui rue de la République) à côté du Château d'eau, dans le quartier Saint-Cyprien; rue Matabiau, du côté de la future gare.

C'est sans doute dans le quartier compris entre l'église Saint Etienne et l'église des Carmes qu'Abraham Louis se rendait. Jacob Astruc, le plus puissant négociant de la communauté juive d'alors, membre du sous-groupe des « Avignonnais » par ailleurs, demeurait rue de la Trinité. Elie Foy, moins puissant que Jacob Astruc, mais originaire de Bordeaux et, jusqu'à l'arrivée de Moyse Castel en 1807, seul représentant du sous-groupe des anciens « Portugais », demeurait quant à lui place Saint Etienne. Indépendamment des considérations

commerciales, Abraham Louis pouvait aller chercher auprès d'Elie Foy, place Saint-Etienne également, la chaleur de leurs communs souvenirs bordelais et la mémoire d'une tradition dont il ne pouvait, à Mirepoix, Ariège, que se sentir de plus en plus éloigné.

Il faut imaginer qu'arrivant de Mirepoix par la route dite « de Toulouse », Abraham Louis passait d'abord le Pont Neuf, inauguré par le roi Louis XIV en 1659, puis remontait la rue de la Porte Saint Etienne (aujourd'hui rue de Metz) avant de gagner, quelque part dans les rues bordées d'antiques hôtels particuliers, eux-mêmes flanqués de communs pourrissants ou à demi ruinés, son lieu de destination, ignoré au demeurant de la rumeur mirapicienne. À partir de 1807, il se rendait possiblement aussi rue du Trou, où logeait depuis peu sa famille bordelaise Il se perdait donc peut-être dans le décor lépreux de cette rue sans soleil, et, entrant dans l'une de ces vieilles bâtisses dont le rez-de-chaussée et l'entresol, munis de fenêtres à barreaux de fer, affichent un air de prison, il marchait ainsi au devant d'une épouse et d'une fille dont il avait perdu l'habitude, d'un gendre et de petits-enfants dont il peinait, qui sait ? à partager les plaintes ou les ris.

Abraham Louis, dans sa maison mirapicienne, vivait solitairement. D'où sans doute sa fréquentation assidue des cafés. On ne lui connaît à Mirepoix, Ariège, aucune compagne ni compagnon. On ne peut en tout cas lui en prêter aucune ni aucun. La rumeur l'eût sinon illico rapporté. Quand Paul Malroc, son ennemi juré, le traite publiquement de « bougre », il tente le vieux coup de l'amalgame : faisant ainsi flèche de tout bois, il laisse entendre que la solitude du sodomite n'irait pas chez Abraham Louis sans nourrir la rage du « buveur de sang ». Il s'agit là d'une calomnie dont on a usé aussi à l'encontre de Robespierre, Saint-Just, Jacques Louis David, Camille Desmoulins, Pierre Gaspard Chaumette, et d'autres encore à propos desquels certains historiens parlent d'homosexualité « sublimée ». Il se trouve que le Code pénal de 1791 ignore l'homosexualité, de telle sorte que celle-ci se trouve *de facto*, pour la première fois en France, dépénalisée.

Louis Michel Lepeletier de Saint-Fargeau, rapporteur de ce texte de loi, souligne que le nouveau Code n'a mis hors-la-loi que les « vrais crimes », et non pas les « délits factices, créés par la superstition, la féodalité, la fiscalité et le despotisme ». Paul Malroc de Lafage, quant à lui, continue en telle matière, comme en d'autres, de se réclamer de l'Ancien Régime.

À Toulouse, rue du Trou, on ne trouve plus trace de la famille Alvares-Louis après 1809, année de naissance de la petite Rebeca. Abraham Louis, quant à lui, après avoir payé sa patente de l'année 1812, quitte définitivement Mirepoix, Ariège, dans le courant de la même année, et il semble qu'au moins provisoirement, il soit installé à Toulouse.

À Toulouse, dans la communauté juive, Jacob Astruc, cinquante-huit ans, tente de faire barrage à David Saint-Paul, quarante et un ans, dont la puissance financière l'emporte désormais sur la sienne. En septembre 1812, nommés tous les deux commissaires surveillants de l'organisation et de l'administration de la nouvelle synagogue, les deux hommes entrent publiquement en conflit. Venu de Bordeaux, le grand rabbin Abraham Andrade provoque une réunion afin de tenter de rétablir la concorde, sous le contrôle de la police.

Constituée à cette date d'une centaine de personnes, la communauté juive de Toulouse ne dispose pas alors d'une synagogue, mais seulement d'une modeste « chambre de prières », louée quelque part en ville. Je n'ai pas trouvé l'adresse de cette chambre. La communauté dépend d'abord du Consistoire de Bordeaux, puis, à partir de 1844, du Consistoire de Bayonne-Saint-Esprit. Elle jouit initialement des services d'un « rabbin provisoire », charge exercée par Josué Mossé de 1813 à 1834, puis par Joseph Sébag jusqu'en 1852, date à laquelle advient la nomination d'un « rabbin permanent », Léon Oury, originaire d'Alsace.

Devenue au cours du XIXe siècle un peu plus nombreuse, la dite communauté se dotera d'une première synagogue en 1857, au no 2 de la rue Palaprat. La petite synagogue de la rue Palaprat existe toujours. Elle est propriété de la commune, car édifiée avant la loi de 1905. Apposée au-dessus du linteau

de la synagogue, on peut lire l'inscription suivante, qui est tirée du Deutéronome : « Tu seras béni à ton arrivée et tu sera béni à ton départ ». Le 18 décembre 1998, la synagogue de la rue Palaprat perd son rôle de synagogue principale, au profit de la nouvelle synagogue Hekhal David, située place Pierre Pol Riquet.

« La réunion provoquée par le grand rabbin Abraham Andrade eut lieu le 20 décembre 1812 dans une maison privée, en présence d'un commissaire de police. Il y avait dix-neuf Juifs présents. Astruc ouvrit la séance comme doyen d'âge. Mais l'hostilité contre lui était telle que l'assemblée ne lui confia aucune fonction. Elle nomma son rival, David Saint-Paul, commissaire surveillant ; Louis Moïse et Isaac Lyon, administrateurs ; Cahen père, représentant du grand rabbin pour la célébration des mariages ; enfin, Weill, Louis, Lyon, Cahen fils et Saint-Paul, membres de la Commission chargée de présenter un règlement sur les cotisations nécessaires pour subvenir aux frais du culte. — Le préfet rendit cette délibération exécutoire à partir du 22 janvier 1813.[1] »

J. Gros, dans l'épisode qu'il rapporte ci-dessus, n'indique pas les prénoms des cinq hommes qui, le 20 décembre 1812, sont nommés membres de la Commission chargée de présenter un règlement sur les cotisations nécessaires pour subvenir aux frais du culte. Parmi eux, un certain Louis. Je n'ai pas trouvé dans la ville rose, à la date considérée, d'autre Juif du nom de Louis. Il semble donc que le dénommé Louis soit tout justement Abraham Louis, l'homme qui avait passé vingt ans à Mirepoix, Ariège.

La nomination d'un homme tel qu'Abraham Louis aux fonctions de commissaire aux comptes de la synagogue de Toulouse, n'a en soi rien d'étonnant. Il s'agit d'un ancien marchand, d'un familier des donneurs d'ordres toulousains, d'un homme d'expérience enfin, puisqu'il est âgé alors de soixante-huit ans. Mais Abraham Louis, si toutefois c'est bien lui, se

1. J. Gros, « Les Juifs de Toulouse pendant la Révolution et l'Empire », in *Revue des Pyrénées*, fondée par MM. Julien Sacaze et le Dr F. Garrigou, publiée sous les auspices de l'Université de Toulouse, vol. xviii, imp. Privat, 1906, p. 260.

trouve là seul représentant des anciens Portugais, dont l'étoile a pâli à Toulouse depuis longtemps déjà, parmi une majorité d'Avignonnais, dont David Saint-Paul, homme plus jeune que Jacob Astruc, plus entreprenant et plus ouvert aussi aux idées nouvelles, constitue désormais l'étoile montante. On supposera donc qu'entre 1792 et 1812, lors de ses nombreux voyages à Toulouse, Abraham Louis a su développer des liens avec les Avignonnais, tous marchands ou anciens marchands comme lui, et faire valoir auprès de ces derniers non seulement ses capacités comptables, mais aussi sa fibre politique, confirmée à Mirepoix par son engagement citoyen.

L'exercice de la fonction de commissaire aux comptes de la synagogue ne prouve pas qu'Abraham Louis soit passé un jour du statut de « terroriste » à celui d'homme pieux. Il ne l'improuve pas non plus. On se souvient qu'en 1794, lors d'une séance du Comité populaire, ce « bon Israélite », comme dit l'Abbé Mailhol, offrait le premier deux cents livres pour qu'on laisse au peuple son église et qu'on installe le temple de la Raison ailleurs. En acceptant d'exercer la fonction de commissaire aux comptes de la synagogue, Abraham Louis saisissait en tout cas, le 20 décembre 1812, l'occasion de renouer avec sa culture d'origine et avec les souvenirs de sa lointaine enfance. La foi ou la nostalgie de la foi demeure en l'occurrence le secret de cet homme mystérieux.

Dix-sept ans plus tard à Bordeaux, le 13 décembre 1829, le fonctionnaire d'état-civil enregistre l'acte de décès reproduit ci-dessous :

> *N° 1860 Louis (Abraham)*
>
> *Habraham Louis, colporteur, âgé de quatre-vingts ans, natif de Bordeaux, Gironde, époux de Rachel Lopes, fils de défunts…, est décédé le treize du courant à une heure du matin*[1].

1. Archives départementales de la Gironde, Bordeaux, acte n° 1560, cote 2MI D5/37, section 1°S. — Sur l'acte, le « H » au début de *Habraham* semble être gratté.

Abraham Louis reste décidément mystérieux dans sa mort tout comme dans sa vie. On le dit décédé à l'âge de quatre-vingts ans. Or, né le 8 novembre 1744 , il est à l'heure de sa mort âgé quatre-vingt-cinq ans. L'homme se plaisait-il à tricher un peu sur son âge ? Lui qui avait accepté en 1812 d'exercer à Toulouse la fonction de commissaire aux comptes de la synagogue, pourquoi a-t-il quitté Toulouse pour Bordeaux ? Lui qui était marchand, titulaire d'une patente de 2e classe à Mirepoix, Ariège, lui qui semble avoir jusqu'en 1812 bien mené ses affaires, d'où vient qu'il soit retourné par la suite au statut de colporteur ?

La formulation de l'acte de décès d'Abraham Louis semble indiquer qu'en 1829, Rachel Lopes Peigne, son épouse, est toujours vivante, puisqu'elle ne s'y trouve pas désignée sous le terme de« feue ». Elle est morte, au vrai, le 26 juin 1824, à Bordeaux[1]. Les témoins ont manqué ici, de façon cruelle. L'homme est mort dans la solitude.

Le couple qu'Abraham Louis avait formé avec son épouse s'est-il finalement perpétué jusqu'à la mort de cette dernière ? On n'en sait rien.

Rachel Lopes Peigne vivait à Toulouse, chez sa fille et son gendre, en 1808. Elle avait peut-être partagé à Bordeaux, dès 1800, les premières années du jeune couple. Elle et sa fille s'étaient au demeurant retrouvées seules en 1793 rue des ci-devants Augustins, après qu'Abraham Louis se fut installé à Mirepoix, Ariège. Je n'ai pas réussi à savoir ce qu'il est advenu, entre 1808 et 1824, de Rachel Lopes Peigne, épouse d'Abraham Louis. Je n'ai pas non plus réussi à savoir ce qu'il advient après 1809 d'Abigaïl Louis, sa fille, et de Benjamin Alvares, son gendre.

Abraham Louis a-t-il été enterré au vieux cimetière juif de Bordeaux, situé à l'actuel n° 105 cours de la Marne (ancienne grande rue Saint Jean), un temps réutilisé après la Révolution, ou repose-t-il au nouveau cimetière du cours d'Espagne, situé à l'actuel n° 176 du cours de l'Yser ? Je n'en sais rien.

---

1. Acte 713, cote 2Mi D5/32, section 2°S.

Abraham Louis a-t-il fréquenté de son vivant la synagogue de Bordeaux, édifiée en 1812 par l'architecte Arnaud Corcelle ? Je n'en sais rien non plus. Je me plais toutefois à imaginer qu'il a connu ce temple, conçu dans « un caractère oriental qui pût en faire reconnaître la destination »[1].

On dispose d'une vue de ce « temple »[2], publiée *circa* 1834 dans l'*Album du Voyageur à Bordeaux*, reprise en 1840 dans *La Mosaïque du Midi*[3], assortie cette fois d'une belle description, signée par Charles Compan :

> *Les Israélites de Bordeaux s'étaient multipliés rapidement ; ils formaient l'élite de la population commerçante ; ils avaient un temple, mais son peu de magnificence n'était pas en rapport avec les richesses et le zèle des nombreux sectateurs de la loi de Moyse. En 1810, le consistoire de Bordeaux, de concert avec celui de Paris, vota des sommes considérables pour la construction d'une nouvelle synagogue ; le plan du bâtiment et la direction des travaux furent confiés à M. Corcelle.*
>
> *On avait choisi, pour emplacement, un petit local situé entre deux maisons particulières de la rue Causse-Rouge ; les propriétaires se refusèrent à vendre leurs maisons, et l'architecte se vit contraint à placer l'entrée et le frontispice du temple entre les vieilles constructions, tout en conservant aux étages supérieurs leur destination habituelle.*
>
> *À l'entrée de l'édifice,* dit Charles Compan, *il a fallu, au milieu des propriétés privilégiées, irrégulièrement construites, enchevêtrées au hasard, il a fallu, détruisant les unes, conservant les autres, lutter contre mille difficultés locales, élever le temple régulier, symétrique et complet dans les détails nécessaires au culte. Contraint de subir ces conditions défavorables, M. Corcelle est néanmoins parvenu, malgré tant d'obstacles, à construire une des plus belles synagogues que possède la religion Israélite. Le consistoire de Paris a rendu justice au talent de cet habile architecte, en choisissant*

1. « Le temple des Israélites à Bordeaux », cf. *infra*.

2. Faussement attribuée à Henry Gauthier-Villars, alias Willy, on doit cette vue à Jean Baptiste Joseph Constant, ou Jean Baptiste Marie Joseph Mathis Constant (?-1877), médailleur, dessinateur, lithographe et inventeur français, exerçant à Bordeaux du nº 9 au nº 13 de la Galerie Bordelaise.

3. « Le temple des Israélites à Bordeaux », in *La Mosaïque du Midi*, quatrième année, imp. Paya (Toulouse), 1840.

le temple de Bordeaux pour modèle de celui que les Israélites ont fait élever dans la capitale.

L'architecte après avoir surmonté les difficultés de l'emplacement, eut encore à vaincre d'autres obstacles ; il fallait imprimer à la synagogue un caractère oriental qui pût en faire reconnaître la destination. Une parfaite connaissance des livres saints et de l'architecture chez les Hébreux était de première nécessité. Car comment élever un temple Israélite, sans avoir étudié les livres de la loi et du cérémonial si fidèlement observé par l'ancien peuple de Dieu ? M. Corcelle avant de commencer la construction dont le plan lui avait été confié chercha dans les écrits des anciens jours des inspirations qui ne lui firent pas défaut. Il étudia à fond les noms, les usages, les cérémonies religieuses des Israélites, et ne négligea rien de ce qui pouvait favoriser plus ou moins directement l'exécution du beau plan qu'il avait tracé. Fort de ses premiers moyens dont il calculait d'avance les résultats, il se mit à l'œuvre et construisit un temple jusqu'alors unique dans son genre.

Sur le frontispice, ajoute Charles Compan, *l'artiste a représenté, dans un étroit espace, les tables de Moyse, le chandelier à sept branches, les deux colonnes du temple de Salomon, et ces attributs impriment au monument un caractère particulier qui en révèle nettement la destination religieuse.*

À l'intérieur, vingt-deux colonnes supportent une voûte circulaire et séparent la nef des bas côtés, au-dessus desquels s'élèvent les tribunes grillées destinées aux femmes. Au fond du temple, un long voile bleu entrouvert dans les grandes solennités laisse voir un meuble précieux où l'on tient renfermé le Pentateuque et les riches copies qu'en ont faites les fidèles. Sur un escalier composé de sept marches est placé l'autel des parfums avec le vase d'encens et la brasière, tels qu'ils sont décrits dans la Bible. Au milieu du temple s'élève le chandelier à sept branches, et le choeur orné de candélabres en cuivre, garni de stalles pour le rabbin et les lévites : il renferme le pupitre destiné à supporter le Pentateuque. Tous les détails architectoniques, imités de feuilles d'olivier, de palmier et des produits de la Terre Sainte, contribuent à caractériser l'aspect de ce monument, et rappellent l'origine du culte auquel il est consacré.

Cette fidèle et rapide description suffit pour démontrer que le temple des Israélites de Bordeaux, peut être mis en parallèle avec toutes les synagogues du monde. C'est un des principaux monuments disséminés dans les divers quartiers du chef-lieu de la Gironde ; il paraît d'autant plus remarquable, qu'il a été construit d'après les règles de l'architecture orientale, ce qui lui donne un aspect à la fois étrange et grandiose ; là se réunissent les nombreux Israélites dont l'activité vivifie plusieurs quartiers de Bordeaux, les Raba, les Gradis, les Furtado, négociants non moins distingués par leurs connaissances commerciales, que par leur sévère probité. Ils retrouvent des souvenirs des temps anciens dans le monument consacré à la prière, monument dont le style est si original, et qu'on pourrait dire purement biblique.

Ce bel édifice n'existe, hélas, plus. La synagogue de la rue Causse-Rouge a été détruite par un incendie le 27 juin 1873.

Revenant au 13 décembre 1829, date du décès d'Abraham Louis, je me propose de réunir maintenant ce que j'ai pu apprendre de l'homme qui, avant d'être nommé commissaire aux comptes de la synagogue de Toulouse, a été marchand à Bordeaux et à Mirepoix, et qui a été aussi, dans son privé, l'époux de Rachel Lopes Peigne ; le père d'Abigaïl Louis ; le beau-père de Benjamin Alvares ; le grand-père d'Abraham Hercule Alvares, d'Aaron Cadiche Alvares, de Rachel Amainte Alvares, de Jacob Chevalier Alvares, et de Rebeca Alvares ; etc.

Abraham Louis descendait d'une famille de *conversos*, qui, après avoir quitté l'Espagne au début du XVIIe siècle, a débuté en France dans le commerce des étoffes et de la grosserie à Bayonne et à Saint-Jean de Luz. Je n'ai pas réussi à déterminer s'il suivait de la lignée de Jacob et de Bento Luis, ou de celle de Jacome (Jacob/Jacques) Luis. Je n'ai pas réussi à déterminer non plus s'il descendait des frères Manuel et Antoine (Alvaro) Louis, qui ont été marchands à Toulouse jusqu'en 1685, ou plutôt de Jacob Louis, qui est parti chercher fortune en Martinique, qui en a été chassé en 1785, et dont les petits-enfants sont peut-être revenus à Bordeaux dans le courant du XVIIIe siècle. Il se peut encore qu'Abraham Louis

ait été un descendant de Manuel Luis, dont après 1685 on ne sait plus rien. Je vois plutôt en Abraham Louis, quant à moi, un digne descendant de Jacob Louis. L'homme était, semble-t-il, de ceux qui partent et qui ne craignent pas d'endurer l'épreuve des recommencements.

Né dans la communauté marrane de Bordeaux, Abraham Louis est, au sein de cette dernière, le fils d'un chocolatier, dont contre toute attente, après avoir pris femme dans le même milieu, il abandonne l'affaire pour aller chercher fortune ailleurs. En même temps qu'il s'absente de sa famille, il s'éloigne aussi de sa communauté d'origine, dont les normes peut-être lui pèsent et dont il ne partage peut-être plus les croyances, les pratiques, les valeurs.

À partir de 1793, Abraham Louis, issu de la vieille communauté marrane de Bordeaux, se distingue à Mirepoix, Ariège, par la radicalité révolutionnaire qui lui vaut, comme à tous les sectateurs de Robespierre, le qualificatif de « buveur de sang ». Auquel cas, il opèrerait une conversion étonnante, lorsque, revenu à Toulouse en 1812, il accepte la fonction de commissaire aux comptes de la synagogue. L'âge, le poids d'une vie trop longtemps solitaire, expliquent peut-être ce retour sur le passé, et en quelque façon ce retour sur soi.

ix.

à propos des petits-enfants et descendants ultérieurs d'abraham louis et de rachel lopes peigne

Cependant qu'à partir de 1809 la trace d'Abigaïl Louis et de Benjamin Alvares m'échappait, puis, à partir de 1829, celle de Rachel Lopes Peigne, j'ai cherché et retrouvé celle de plusieurs de leurs enfants ou petits-enfants. J'ai pu ainsi poursuivre l'étude de la descendance d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne jusqu'à la fin du XIXe siècle, et pousser même parfois jusqu'aux années 1950. On se souviendra ici que, des trois enfants mis au monde par Rachel Lopes Peigne, Abigaïl Louis, Daniel Louis, et Isaac Louis, seule Abigaïl a survécu. En 1800, Abigaïl Louis épouse à Bordeaux Benjamin Alvares. C'est donc sous le nom d'Alvares que s'est perpétuée la descendance d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne.

Enfants de Benjamin Alvares et d'Abigaïl Louis ; petits-enfants d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne.

Abraham Hercule Alvares.

En 1806, un document officiel indique que sur la population d'environ 2 100 Juifs qui habitent Bordeaux, 1 650 appartiennent à la catégorie des « Portugais » et la plupart de ces derniers vivent rue Bouhaud ou rue des Augustins. En 1823, Abraham Hercule Alvares, né en 1801 au nº 9 de la rue

des Augustins, épouse [Clémentine] Judith Raynal, née *circa* 1802 au n° 27 de la rue Bouhaud, soit à moins de 400 mètres de son futur époux. [Clémentine] Judith Raynal est la fille d'Izaac « Alexandre » Moïze Salomon, né *circa* 1761 à Coblence, mort après 1808 à Bordeaux, à l'âge d'environ quarante-sept ans ; et de Sara Leon, née *circa* 1770 à Bordeaux, morte *circa* 1864, à l'âge d'environ quatre-vingt-quatorze ans. [Clémentine] Judith Raynal tient son patronyme de son père, qui, à l'occasion de la déclaration des noms de 1808, a choisi de substituer le nom d'Alexandre Raynal à celui d'Izaac Moïze Salomon.

Le couple Alvares-Raynal débute sa vie commune au n° 103 de la grande rue Pont Long, ou rue du Grand Pont Long, qui sera renommée en 1843 rue d'Arès, du nom de la barrière d'octroi sise en cet endroit de la ceinture périphérique de la ville ancienne. Le couple perd le 19 juillet 1824 une petite Abigaïl Alvares, âgée d'un peu plus d'un mois. Témoins du décès, Laurent Pradis, vingt-trois ans, ferblantier, même maison, et Aaron Alvares, vingt et un ans, oncle de la fillette, marchand demeurant au n° 22 de la rue des Argentiers. L'acte indique qu'Abraham Hercule Alvares, père de la fillette, est marchand lui aussi. Curieusement, il désigne la mère de la petite défunte sous le patronyme de Judith Salomon, patronyme auquel Izaac Moïze Salomon, son père a renoncé en 1808, et non sous celui de Judith Raynal, que l'on attendrait ici.

Le couple Alvares-Raynal quitte ensuite Bordeaux pour vivre à Paris, d'abord dans le 7e, où naît en 1830 Benjamin II Alvares, leur unique enfant, puis dans le 11e, du côté de Belleville, puis encore dans le 12e, du côté du bois de Vincennes. Abraham Alvares se trouve qualifié alors de marchand colporteur. Veuf à une date que je ne sais pas, Abraham Hercule Alvares meurt le 30 juillet 1870 au n° 76 de la rue de Picpus, dans le 12e.

Le n° 76 de la rue de Picpus, c'est l'adresse de l'Hôpital Israélite, fondé en 1852 par James de Rotschild à l'intention des Juifs pauvres ou indigents, et ouvert de façon plus générale à toutes les misères du quartier. Ce sera également

l'adresse de Gaspard Meyer qui, domicilié et employé dans cet hôpital, déclarera la naissance de la petite Dora Bruder en 1926. Patrick Modiano a consacré à l'histoire de Dora Bruder, adolescente fugueuse, morte en déportation, une longue enquête et publié sous le titre de *Dora Bruder*, en 1997, le texte magnifique que l'on sait.

Aaron Cadiche Alvares.

Aaron Cadiche Alvares, né en 1802 à Bordeaux, épouse Rachel Lyon (date et lieu non documentés). Il meurt, le 20 décembre 1849, au n° 252 de la rue Saint-Martin, Paris, 3ᵉ.

Rachel Amainte Alvares.

Rachel Amainte Alvares, née en 1805 à Bordeaux, épouse à Bordeaux en 1821 Abraham Naxara, né le 2 février 1801 à Bordeaux, issu d'une famille de chocolatiers. Conservée aux archives de la Gironde, une demande de passeport indique qu'Abraham Naxara, « 1,66 m, yeux chatain, cheveux chatain, visage plein, nez aquilin, menton rond », se rend en 1826 à Buenos-Aires « pour les besoins de son état »[1].

Le couple a une fille, Esther Clarisse Naxara, née en 1829 à Bordeaux. Rachel Amainte Alvares meurt en 1889 à Bordeaux.

Jacob Chevalier Alvares.

Jacob Chevalier Alvares, né en 1807 à Bordeaux, demeure à ce jour absent des archives que j'ai pu consulter.

Rebeca Alvares.

Rebeca Alvares, née en 1809 à Toulouse, demeure elle aussi absente des archives que j'ai pu consulter.

On remarque que, parmi les petits-enfants d'Abraham Louis, conformément à la tradition qui règle alors la destinée des deux sexes, Rachel Amainte Alvares, la petite-fille, est restée à Bordeaux pour y faire sa vie, tandis qu'Abraham Hercule Alvares et Aaron Cadiche Alvares, les deux

1. J'éprouve une sorte d'émotion à relever ce portrait, car, de tous les personnages dont je m'efforce de rapporter l'histoire, c'est le seul dont nous disposions.

petits-fils dont on peut suivre la trajectoire, sont « montés » à Paris, censément pour y faire fortune. Or, même si Abraham Hercule Alvares a logé quelque temps dans le 7e, qui est un quartier aisé, ni lui, ni Aaron Cadiche Alvares, son frère, n'ont trouvé à s'établir durablement dans les quartiers de la fortune effective. Ils ont vécu dans des quartiers industrieux, traditionnellement dédiés au marché et à la fripe, comme le carreau du Temple dans le 3e, ou au meuble, à l'ébénisterie et à la brocante, comme le faubourg Saint-Antoine, ou encore à la chaussure, à l'habillement, à la maroquinerie et aux machines outils, comme à Belleville. Ils n'y ont vraisemblablement pas atteint à l'ascension sociale espérée. À preuve, la mort d'Abraham Hercule Alvares, en 1870, à l'Hôpital Israélite de la rue de Picpus.

Petits-enfants de Benjamin Alvares et d'Abigaïl Louis ; arrière-petits enfants d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne.

Benjamin II Alvares.

Fils d'Abraham Hercule Alvares et de [Clémentine] Judith Raynal, Benjamin II Alvares, né le 27 août 1830 à Paris dans le 7e, épouse Ernestine Louise Pinson, née en 1833 à Paris dans le 7e, couturière. Il exerce le métier d'agent d'assurances et acquiert une maison au no 7 de la rue des Solitaires, dans le 19e.

Le couple aura cinq enfants : Gaston Abraham Alvares (1861-1886) ; Rachel Blanche Alvares (1865-1870) ; Sarah Ida Alvares (1867-1942) ; Rachel « Alice » Alvares (1871-1940) ; Clémentine Judith Alvares (1880-1920).

Benjamin II Alvares meurt en 1886, dans sa maison, rue des Solitaires. Le portail de cette maison subsiste aujourd'hui encore. De style plutôt élégant, il donne à penser que la famille a bénéficié d'une certaine aisance.

Esther Clarisse Naxara.

Fille de Rachel Amainte Alvares et d'Abraham Naxara, Esther Clarisse Naxara, née en 1829 à Bordeaux, épouse en 1845 à Bordeaux Jacob Chéri Depas, ou Depaz. Toujours à Bordeaux, elle met au monde sept enfants : Rachel Anna Depaz, dite Anaïs (1846-1909) ; Rachele Depaz (1848-?) ; Abraham Jacob Depaz (1850-1900) ; Rachel Désirée Depaz (1851-?) ; Désir Depaz (1852-?) ; Esther Mathilde Depaz (1853-?) ; Rebecca Depaz (1854-?).

Entre 1854 et 1858, le couple s'installe à Paris, où naît encore un huitième enfant, Judith Angèle Depaz (1858-1922). Esther Clarisse Naxara meurt en 1880 à Paris, rue du Temple, dans le 3e, à proximité de ses filles, ou chez l'une d'entre elles : peut-être chez Rachel Anna Depaz, qui a épousé en 1864, dans le 3e, Martial Jassuda (ou Jassudat) Manot Crémieux ; ou chez Rachel Désirée Depaz, qui a épousé en 1872, dans le 3e, Jacob Octave Lopes ; ou chez Esther Mathilde Depaz, qui a épousé en 1878, dans le 3e, Lazare Levy ; ou encore chez Rebecca Depaz, qui a épousé en 1877, dans le 3e, Alexandre Silbermann.

Arrière-petits-enfants de Benjamin Alvares et d'Abigaïl Louis ; arrière-arrière-petits-enfants de Benjamin Alvares et d'Abigaïl Louis ; arrière-arrière-arrière-petits enfants d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne.

Enfants de Benjamin II Alvares et d'Ernestine Louise Pinson.

Gaston Abraham Alvares, employé de commerce, né à Paris, 2e, en 1861, domicilié 51 rue de Belleville, à Paris, 19e. Il épouse à Paris Isabelle Bloch, née à Colmar en 1857, fille de Aaron Bloch et de Clotilde Strauss, rentiers, domiciliés 61 rue d'Hauteville, à Paris, 10e. Il meurt en 1886 à Paris, 10e.

Rachel Blanche Alvares, née en 1865 à Paris, 19e. Elle meurt en 1870 à Paris, 19e.

Sarah Ida Alvares, née en 1867 à Paris, 19e. Elle épouse Amador Pacheco (1863-1931), né à São Paulo, Brésil, commerçant. Elle meurt en 1942 à Paris, 19e.

Rachel « Alice » Alvares, née en 1871 à Paris, 19e. Elle épouse Joseph Albert Israel, dit Goudchot. Elle meurt à Paris, 12e, en 1940.

Clémentine Judith Alvares, née en 1880 à Paris, meurt en 1920 à Paris, 19e.

Enfants d'Esther Clarisse Naxara et de Jacob Chéri Depaz.

Rachel Anna Depaz épouse en 1864, à Paris, 3e, [Jassuda Manot] Martial Jassudat Manot Crémieux (1841-1886), employé de commerce, natif de Pont-Saint-Esprit.

Abraham Jacob Depaz épouse à Marseille, en 1881, Sara Mossé, fille de David Mossé, commerçant à Nîmes. Il meurt à Toulon en 1900.

Rachel Désirée Depaz épouse en 1872, à Paris, 3e, Jacob Octave Lopes (1850-?), natif de Bordeaux.

Esther Mathilde Depaz épouse en 1878, à Paris, 3e, Lazare Levy (1849-?), confectionneur, natif de Sarre-Union dans le Bas-Rhin.

Rebecca Depaz épouse en 1877, à Paris, 3e, Alexandre Silbermann 1847-?), tailleur, natif d'Odessa. Le couple divorce en 1893.

Judith Angèle Depaz épouse en 1881, à Paris, 2e, Albert Hirsch (1859-1924), négociant en nouveautés, fils d'un marchand de porcelaine de Romilly-sur-Seine, Aube. Elle meurt en 1922 au Vésinet, dans les Yvelines.

Enfants des arrière-arrière petits-enfants de Benjamin Alvares et d'Abigaïl Louis ; arrière-arrière-arrière-petits-enfants d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne.

Enfants de Gaston Abraham Alvares (1861-1886) et d'Isabelle Bloch (1857-1927).

Benjamin André Alvares, né en 1887 à Paris, 10e. Il épouse Anne Marie Lelong. Il meurt en 1955.

Marthe Alvares, née en 1889 à Paris, 10e. Elle épouse Robert Aaron Fischer, négociant en cuirs et peaux. Elle meurt en 1966.

Enfants de Sarah Ida Alvares (1867-1942) et d'Amador Pacheco (1863-1931).

Renée Pacheco, née en 1894 à São Paulo, Brésil, épouse Jean Emile Joseph Brunswick (1887, Paris 9e – 1970, Paris 7e). Elle meurt en 1991 à Paris, 5e.

Jacques Pacheco, né en 1898 à São-Paulo, commerçant, épouse Graziella x. Il meurt en 1978.

Enfant de Rachel « Alice » Alvares (1871-1940) et de Joseph Albert Israel, dit Goudchot.

Marcelle Goudchot épouse Marcel Julien (1894-1966, Nogent sur Marne, Val-de-Marne).

Enfants de Rachel Anna Depaz (1846-?) et de Martial Jassudat Manot Crémieux (1841-1886).

Moïse Maurice, né à Paris, 3e, en 1865. Décédé ?

Noémie Esther Crémieux, née en 1867 à Paris, 3e, épouse en 1886 à Paris, 2e, Ernest Pfeiffer (1863-?).

Georges Maurice Fernand Jacob Crémieux, né en 1868 à Paris, 3e, employé de commerce, mort en 1911 à Paris, 10e, épouse en 1893 à Paris, 11e, Clarisse Esther Naxara, née en 1868 à Bordeaux, fille de David Naxara († 1893) et de Sara Philips. Dont Martial Crémieux (1894-1958), qui épouse en 1925 à Paris, 2e, Germaine Mendel ; René Léonce Crémieux (1893-1916) ; Pierre Moïse Crémieux (1899-1943), qui épouse en 1927 Simone Caroline Mendel (1905-1943).

Abraham Raphaël Crémieux (1869-1927), qui épouse en 1896, Anita Maulaz (1873-1952) ; divorce en 1920 ; épouse en 1921 Marthe Fanny Weill (1882-1966).

Marthe Crémieux, née en 1873 à Paris, 2e, épouse Moïse Chéri Naxara (1872, Bordeaux - ?), négociant, fils de David Naxara († 1893) et de Sara Philips. Dont André Lucien David Naxara (1902, Paris 17e - ?) ; Raymonde Naxara, qui épouse Jean Bischoff ; Suzanne Naxara, qui épouse Raymond Pételꞏ: André, Lucien, David Naxara ; Raphaël Naxara, qui épouse

Solange Touya ; Yvette Naxara (1900-1944) ; Georges Naxara (1913-1958) ; Simone Naxara (1910-1988), qui épouse Jean Desbois.

Enfant d'Abraham Jacob Depaz (1850, Bordeaux - 1900, Toulon) et de Sara Mossé (1858-?).

Virginie Anna Depaz, née en 1884 à Marseille, épouse en 1907 Fernand Salomon Mossé (1879, Avignon - ?).

Enfant de Esther Mathilde Depaz (1853, Bordeaux - ?) et de Lazare Levy (1849-?).

Georges Albert Levy (1882, Melun - 1953, Paris 10e).

Enfants de Judith Angèle Depaz (1858-1922) et d'Albert Hirsch (1859-1924).

Esther Clarisse Hirsch (1882-1969), née en 1882 à Melun, Seine-et-Marne, épouse en 1906, à Paris, 11e, Emmanuel Aron (1877, Strasbourg - 1953, Strasbourg), et divorce de ce dernier en 1916. Dont Pierre Aron (1907, Paris, 11e - 1989, Paris, 10e).

Georges Hirsch (1884-1954).

Lucette Hirsch épouse Rubens Nathan. Dont René Nathan et Simone Nathan.

L'enquête relative à la descendance d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne permet de formuler les quelques observations suivantes.

Le nom de Louis ne s'est pas transmis, puisque des trois enfants d'Abraham Louis et de Rachel Lopes, seule Abigaïl Louis, qui épouse le 29 brumaire an IX (20 novembre 1800) Benjamin Alvares, a vécu.

Le nom de Benjamin Alvares s'est transmis jusqu'à Benjamin André Alvares au moins, né en 1887 à Paris, 10e, mort en 1955.

Aux noms de Louis et d'Alvares viennent s'adjoindre, au fil des générations, ceux de Naxara, Depaz, Pacheco, Goudchot, Lévy, Crémieux, Hirsch. Il ne s'agit sans doute pas ici d'une liste exhaustive, car certaines branches de la descendance d'Abraham Louis et de Benjamin Alvares demeurent mal connues.

Hormis peut-être Benjamin II Alvares, époux d'Ernestine Louise Pinson, fille de Jean Nicolas Pinson et d'Aimée Françoise Jeullot, tous les descendants d'Abraham Louis et de Benjamin Alvares se sont mariés au sein de la communauté juive, parfois de façon croisée, ou trans-générationnellement croisée, au sein même de la parentèle, comme on voit dans les familles Naxara et Crémieux :

Rachel Amainte Alvares, née en 1805 à Bordeaux, épouse en 1821, à Bordeaux, Abraham Naxara. Le couple a une fille, Esther Clarisse Naxara, née en 1829 à Bordeaux;

Esther Clarisse Naxara épouse en 1845, à Bordeaux, Jacob Chéri Depas, ou Depaz;

Rachel Anna Depaz, fille aînée des précédents, épouse en 1864, à Paris, Martial Jassudat Manot Crémieux;

Georges Maurice Fernand Jacob Crémieux, fils des précédents, né en 1868 à Paris, épouse en 1893, à Paris, Clarisse Esther Naxara, née en 1868 à Bordeaux, fille de David Naxara († 1893) et de Sara Philips;

Marthe Crémieux, fille des précédents, née en 1873 à Paris, épouse Moïse Chéri Naxara (1872, Bordeaux - ?), fils de David Naxara († 1893) et de Sara Philips.

On observe toutefois qu'à partir du moment où ils sont « montés » à Paris, les descendants d'Abraham Louis et de Benjamin Alvares, qui étaient tous deux « Portugais », cessent de se marier exclusivement dans leur communauté d'origine et se marient aussi avec des « Avignonnais », ou encore avec des « Hollandais », dits aujourd'hui ashkénazes. On ne relève en revanche, du point de vue confessionnel, aucun mariage mixte. D'où la récurrence des prénoms traditionnels, enregistrés en première position jusqu'à la fin du XIXe siècle.

D'origine cent pour cent bordelaise, les descendants d'Abraham Louis et de Benjamin Alvares partagent ensuite tour à tour le même tropisme parisien. Ils doivent à ce tropisme d'avoir fait souche les uns après les autres dans les arrondissements les plus industrieux de la capitale, spécialement dans le 3e, où ils se trouvent, au cours du XIXe siècle, largement

représentés. Seule Sarah Ida Alvares (1867, Paris - 1942, Paris), épouse d'Amador Pacheco (1863, São Paulo - 1931), commerçant, quitte la France et fait souche au Brésil. Mais, après la mort de son époux, elle retourne à Paris, où elle meurt en 1942, dans le 19e.

Les adresses des descendants d'Abraham Louis et de Benjamin Alvares, au moins jusqu'à la fin du XIXe siècle, demeurent à Paris sans lustre particulier. Aucun de ces descendants ne semble avoir fait véritablement fortune.

Parmi les descendants d'Abraham Louis et de Benjamin Alvares, les hommes sont passés du statut de marchand colporteur – Abraham Hercule Alvares (1801-1870) – à celui d'employé de commerce – Gaston Abraham Alvares (1861-1886), Georges Maurice Fernand Jacob Crémieux (1868-1958). Benjamin II Alvares (1830-1886), agent d'assurances, demeure apparemment celui d'entre eux qui a bénéficié de l'ascension sociale la plus notable.

Les femmes, de leur côté, épousent des hommes qui exercent leur activité, comme par le passé, dans le milieu du commerce ou de la confection :

marchands : Abraham Naxara, chocolatier; Jacob Chéri Depas, marchand de tissu[1]; Amador Pacheco (1863-1931), commerçant; Albert Hirsch (1859-1924), négociant en nouveautés; Robert Aaron Fischer, négociant en cuirs et peaux;

employés de commerce : Martial Jassudat Manot Crémieux (1841-1886); Georges Maurice Fernand Jacob Crémieux (1868-1958);

confectionneur : Lazare Levy (1849-?);

tailleur : Alexandre Silbermann 1847-?).

L'impression qui résulte de ces quelques observations est celle d'une tradition identitaire forte qui, de Bordeaux à Paris, permet aux descendants d'Abraham Louis et de Rachel Lopes Peigne d'atteindre la rive du XXe siècle sans rien sacrifier, ou presque, de leur héritage « portugais ». La

1. Souvenir familial rapporté par Madame Delphine Crémieux : « Une cousine de mon beau-père se souvient de la réputation de “Grand-Père Depaz”, négociant en tissu et reconnaissant les étoffes malgré sa cécité. »

passion politique quant à elle, celle qui faisait la singularité d'Abraham Louis au temps de la Révolution française, semble s'être assoupie ou éteinte chez ces mêmes descendants. C'est chez un « Avignonnais » en revanche qu'une telle passion se rallume et flamboie à partir des années 1820. Il s'agit d'Isaac Jacob Adolphe Crémieux, né en 1796 à Nîmes, avocat de son métier, député, ministre, sénateur, avec qui Martial Jassudat Manot Crémieux, né en en 1841, futur époux de Rachel Anna Depaz, n'entretient aucun lien de parenté.

Héritier spirituel de l'Abbé Grégoire, Isaac Jacob Adolphe Crémieux, plus connu sous le nom d'Adolphe Crémieux, a pour maître mot, toute sa vie durant, la devise révolutionnaire « Liberté, Egalité, Fraternité ». En 1828, il devient membre laïque du Collège des notables israélites de la circonscription de Marseille. En 1840, ils se rend auprès du vice-roi d'Egypte pour défendre les Juifs damascènes, accusés d'un pseudo-crime rituel. En 1843, nommé président du Consistoire central israélite de France, il participe à la création de l'Alliance israélite universelle et il déploie dans le cadre de cette dernière une activité intense en faveur de l'émancipation des Juifs d'Europe centrale et au secours des minorités juives opprimées en Afrique du Nord et en Orient. En 1848, nommé ministre de la Justice du gouvernement provisoire qui proclamera la IIe République, il obtient de la Cour de cassation l'abolition du serment *more judaico*, au motif que « toutes les références religieuses exigées pour un serment judiciaire », dont la prestation sur la bible hébraïque, tête couverte, pour les Juifs, sont « inconstitutionnelles ». Il promet aux Noirs et aux Mulâtres des colonies françaises de les « rendre libres », mais il n'obtient pas l'aval du gouvernement sur ce point-là. En 1867, il appelle les Israélites du monde entier à venir en aide aux « frères chrétiens » maronites du Liban, persécutés par les Turcs. En 1870, il est élu député de la Drôme et nommé ministre de la Justice du gouvernement de la Défense nationale. En 1871, il tente vainement de sauver Louis, Gaston, Isaac Crémieux, né à Nîmes comme lui, avocat, journaliste et écrivain condamné à la peine capitale pour sa participation à la Commune. De 1871

à 1875, il siège à gauche sur les bancs de l'Union républicaine et exerce des responsabilités importantes dans la Maçonnerie de Rite écossais.

Le grand œuvre d'Adolphe Crémieux, reste, en 1870, la promulgation de six décrets relatifs à l'administration de l'Algérie, dont le décret n° 136 qui attribue la citoyenneté française aux « Israélites indigènes » d'Algérie, et le décret n° 137, relatif à la naturalisation des indigènes musulmans et des étrangers résidant en Algérie. Les historiens mentionnent désormais ces deux décrets sous le nom mémorable de « décrets Crémieux ».

Il y a certes une différence d'échelle dans l'action qui a été, à Mirepoix, Ariège, celle du « portugais » Abraham Louis, puis à Nîmes, Marseille, Paris, Alger, celle de l' « avignonnais » Isaac Jacob Adolphe Crémieux. Mais ce que l'on sait d'Isaac Jacob Adolphe Crémieux éclaire d'un jour rétrospectivement bienvenu ce que l'on ignore du mystérieux Abraham Louis. On devine ainsi que, pionnier de l'émancipation des Juifs de France et pionnier de la liberté des cultes, Abraham Louis a ouvert à la question de la citoyenneté, libre, égale et fraternelle, la voie qu'Isaac Jacob Adolphe Crémieux a poursuivie et prolongée de la façon qu'on sait.

x.

au-delà de sa dimension marrane, l'histoire d'abraham louis...

Au-delà de sa dimension marrane, l'histoire d'Abraham Louis mérite d'être considérée comme figure de notre condition à tous. Elle témoigne de cette *fluctuatio animi*, dont Baruch Spinoza, autre marrane, observe qu'elle voue chacun de nous à l'inquiétante étrangeté des aspirations contraires, sédentarité et mobilité, permanence et changement, différence et ressemblance, aperture et clôture, etc. C'est en vertu de cette *fluctuatio animi*, qu'Abraham Louis peut passer d'un monde à l'autre, d'une époque à l'autre, sans que rien transpire de l'obscur noyau de nuit qui fait l'homme. C'est en vertu de la même *fluctuatio animi* que chacun de nous demeure peu ou prou étranger à soi-même et comme refermé sur son propre secret.

L'histoire d'Abraham Louis témoigne par ailleurs de la complexité du champ de forces dans lequel chacun de nous tente de se frayer un chemin, sous le rapport du préalable existentiel que constitue l'appartenance à une famille, à une communauté, à un peuple, à une nation, à un État, et finalement à l'humanité, en tant que figure de l'Universel, — « sauf si nous voulons rêver que la nature a jadis produit des genres d'hommes différents »[1].

1. Spinoza, *Traité théologico-politique*, II, § 5 ; œuvres III, texte établi par Fokke Akkerman, trad. et notes par Jacqueline Lagrée et Pierre-François Moreau, P.U.F, 1999.

Observant que, s'il demeure placé sous le signe de la *fluctuatio animi*, notre chemin ne peut mener nulle part, sinon au conflit intérieur et au conflit des appartenances, Spinoza rappelle qu'il nous appartient de nous placer en conscience sous le signe de la Raison universelle, laquelle est, par la grâce de Dieu ou de la Nature, ce que nous avons de plus originairement commun.

Effectivement placés sous le signe de la dite Raison, « les hommes, dit Spinoza, ne sauraient souhaiter rien de plus précieux pour la conservation de leur être que le fait de s'accorder tous en toutes choses, de telle sorte que les Esprits et les Corps de tous composent comme un seul Esprit et comme un seul Corps, afin que tous s'efforcent ensemble, autant qu'ils le peuvent, de conserver leur être, et recherchent ensemble l'utilité commune à tous. De tout cela il résulte que les hommes qui sont gouvernés par la Raison, c'est-à-dire les hommes qui recherchent leur utile propre sous la conduite de la Raison, ne poursuivent rien pour eux-mêmes qu'ils ne le désirent aussi pour les autres hommes et ils sont par conséquent justes, honnêtes et de bonne foi »[1].

L'histoire d'Abraham Louis montre que le choix de l'engagement révolutionnaire constitue, par effet de mouvement tournant, le moment à partir duquel, la Raison l'emportant sur la *fluctuatio animini*, Abraham Louis peut se réclamer, aussi bien au Comité de surveillance de Mirepoix en 1793 qu'à la synagogue de Toulouse en 1812, des « honnêtes gens », comme il dit lui-même, ou des hommes « justes, honnêtes et de bonne foi », comme dit Spinoza.

C'est ainsi du moins que j'ai cru pouvoir lire l'histoire du Juif Abraham Louis, même si le secret de l'homme se réserve désormais dans les boîtes d'archives. Je vois cet homme comme l'un de ceux auxquels Rembrandt a consacré *circa* 1648 diverses études, sobres et profondes à la fois. Son regard nous

---

1. B. Spinoza, *Ethique*, livre IV, proposition 18, scolie ; introduction, trad., notes et commentaires de Robert Misrahi, P.U.F, 1990.

renvoie à la question de l'universel, qui demeure aujourd'hui plus actuelle que jamais.

Mirepoix, 29 décembre 2015.

Table des Matières.

i.

mirepoix, ariège, 27 juillet 1808 : abraham louis déclare son nom 9

ii.

à bayonne-saint-esprit, saint-jean de luz, bordeaux, toulouse, et en martinique, enquête sur la galaxie louis, ou luis 15

iii.

à toulouse, en 1808, la famille alvares-louis 25

iv.

à bordeaux, abraham louis, fils de daniel louis, époux de rachel lopes peigne, père d'abigaïl louis 35

v.

à mirepoix, abraham louis marchand 43

vi.

à mirepoix, les adresses d'abraham louis 57

vii.

à mirepoix, abraham louis jacobin 65

viii.

de bordeaux à mirepoix, abraham louis et abraham louis 79

ix.

à propos des petits-enfants et descendants ultérieurs d'abraham louis et de rachel lopes peigne. 93

x.

au-delà de sa dimension marrane, l'histoire d'abraham louis... 107

Ce
livre –
tiré à 300
exemplaires,
dont 6 hors com-
merce, numérotés de 1 à
300, orné en frontispice d'un dé-
tail du *Mercurius als personificatie van
Deugd red zielen bij voorgeborchte en Daphne
verandert in boom*, attribué à l'École d'Andrea
Mantegna, 1490-1499 (Rijkmuseum, Amster-
dam), composé dans une chambre sise en la Vil-
le Blanche, en Caslon, Essonnes, Arno, et Im
Fell double Pica – a été achevé d'imprimer
en la même, avec un Coral Book Creme
1.65 90 g et un Rives Creme 250 g,
dans les officines de la Gráfica
Europress, le quinze juin
deux mille dix-sept,
et constitue le
premier
tirage
du
3e
t
i
t
r
e
au catalogue de Ismael.

Dépôt
légal :
Depósito legal :
427573/17.

juillet
deux
mille
dix-
sept.